



Commission Européenne

**« Etude d'un rapprochement de l'acquis de l'Union
Européenne en matière sanitaire et phytosanitaire dans
le cadre des négociations d'un Accord de Libre-Echange
Complet et Approfondi - ALECA »**

EuropeAid/132633/C/SER/
Multi contrat cadre 2017 / 386785

Le rapprochement réglementaire SPS de la Tunisie avec l'acquis
Communautaire :

Impacts sur les entreprises
Version finale

Préparé par :

Yves Monnet, chef de mission, expert phytosanitaire

Jean-Louis Duby, vétérinaire

Jean Guegan, juriste

Jacques Gallezot, économiste



Ce projet est financé par
L'Union européenne



Un projet mis en œuvre par
AETS

DELEGATION de l'UNION EUROPEENNE

Tunisie

CC BENEFICIAIRES 2013 - LOT n°10:

« Étude d'un rapprochement de l'acquis de l'Union européenne en matière sanitaire et phytosanitaire dans le cadre des négociations d'un Accord de Libre-Échange Complet et Approfondi - ALECA ».

EuropeAid/132633/C/SER/

Multi contrat cadre 2017 / 386785

Rapport d'analyse d'impacts

Le rapprochement réglementaire SPS de la Tunisie avec l'acquis Communautaire :

Impacts sur les entreprises

Version finale

Octobre 2018

Jacques Gallezot, économiste

Le contenu de cette publication est la responsabilité exclusive d'AETS et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.

Table des matières

Abréviations	2
Liste des personnes rencontrées	4
Résumé	5
Le rapprochement réglementaire SPS de la Tunisie avec l'acquis Communautaire : Impacts sur les entreprises	10
1. Coûts de mise en conformité : analyse comparative internationale et études de cas	10
1.1. Identification des Coûts de mise en conformité	11
□ Le système HACCP	11
□ La certification et l'accréditation	11
□ Le personnel technique	12
□ Le personnel d'encadrement	12
□ Les structures de formation et d'équipements	12
□ L'information sur des pesticides de substitution	12
□ Les installations locales de transformation	12
□ Les coûts induits par les codes de pratique	12
1.2. Mise en conformité : Étude de cas	13
1.2.1. Les coûts de mise en conformité SPS des exportations Marocaines de tomates	13
1.2.2. Coût d'installation du système HACCP	17
1.2.3. Coût de certification	20
1.2.4. Coût d'une usine de congélation et de transformation	20
1.2.5. Coût de nouveaux pesticides	20
1.2.6. Étude de cas de mesures de tolérance pour les crevettes en Thaïlande	23
1.2.7. Étude de cas pour la production d'asperges en Thaïlande	23
1.2.8. Étude de cas pour la production et l'exportation de fruits tropicaux (Tanzanie et Mozambique)	23
1.2.9. Le cas de la perche du Nil	25
1.3. Coûts et avantages des mesures SPS	25
1.3.1. Avantages et inconvénients des mesures SPS : le cas des exportateurs de produits alimentaires (Thaïlande)	26
1.3.2. Le cas d'une usine d'emballage thaïlandaise	27
1.3.3. Le cas des fruits et légumes au Kenya	27
2. Évaluation des coûts de mise en conformité pour les entreprises tunisiennes	29
2.1. Les impacts des mesures SPS dans la littérature économique	29
2.2. Méthode d'analyse adoptée pour évaluer les effets des mesures SPS	30
2.2.2. Traitement des données statistiques tunisiennes	32
2.2.3. Les statistiques des branches d'activités	33
2.2.4. Identification des produits entrant dans les activités (SH-NAT)	34
2.2.5. Les coûts de mise en conformité des mesures SPS pour les entreprises : hypothèses générales.	35
2.3. Les coûts de mise en conformité des mesures SPS pour la Tunisie : résultats d'ensemble	38
2.3.1. Les coûts de mise en conformité des mesures SPS pour la Tunisie : résultats détaillés.	42
3. La mise en conformité aux normes SPS et les défis liés à la compétitivité	44
4. Plan d'action (entreprises agricoles et agroalimentaires)	48
4.1. Enquête nationale auprès des entreprises	48
4.2. La mise en conformité SPS des entreprises : plan d'action et financement	48
4.2.1. Progressivité de la mise en conformité	49
4.2.2. Financement de la mise en conformité des entreprises	54

Abréviations

ACP Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ADPIC Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AGCS Accord général sur le commerce des services
ALECA Accord de Libre Échange Complet et Approfondi
AMNA Accès aux marchés pour les produits non agricoles
ANPE Agence nationale de protection de l'environnement
AOC Appellations d'origine contrôlée
APIA Agence de promotion des investissements agricoles
APII L'Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation (APII)
ASEAN Association des nations de l'Asie du Sud-Est
BACI International Trade Database at the Product-Level
c.a.f. coût, assurance, fret
CAE Communauté d'Afrique de l'Est
CEPEX Centre de promotion des exportations
CEPII Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales
CEPR Centre for Economic Policy Research
CGC Caisse générale de compensation
CII Code d'incitations aux investissements
CIPV Convention internationale pour la protection des végétaux
CNUCED Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COMESA Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CSI Commission supérieure des investissements
CTCI Classification-type pour le commerce international
DG SANCO Direction générale de la santé et des consommateurs de la Commission européenne
DGCEE Direction générale de la concurrence et des enquêtes économiques
DGEDA Direction Générale des Etudes et du Développement Agricole tunisien
EAV Équivalent ad valorem
ERE Équilibre Ressource Emploi
f.a.b. franco à bord
FAMEX II Le Fonds d'accès aux marchés d'exportation
FAO Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNG Fonds national de garantie
FODEC Fonds de développement de la compétitivité industrielle
FODECAP Fonds de développement de la compétitivité dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche
FOPRODEX Fonds de promotion des exportations
FOPRODI Fonds de promotion et de décentralisation industrielle
GATT Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GFSI Initiative mondiale pour la sécurité des aliments
GIF Groupement interprofessionnel des fruits
GIL Groupement interprofessionnel des légumes
GIPP Groupement interprofessionnel des produits de la pêche
HACCP Hazard Analysis Critical Control Point (points de contrôle critique pour l'analyse des risques)
ETE Entreprise totalement exportatrice
IED Investissement étranger direct
INS Institut National de la Statistique

ISO Organisation internationale de normalisation
 ITC Centre du commerce international
 ITECQ Institut Tunisien de la Compétitivité et des Études Quantitatives
 LMR Limite maximale de résidus
 MARHP Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche
 MGS Mesure globale du soutien
 MNT Mesures non tarifaires
 n.d.a. non dénommé ailleurs
 NPF Nation la plus favorisée
 OCDE Organisation de coopération et de développement économiques
 OCT Office du commerce de Tunisie
 OEPC Organe d'examen des politiques commerciales
 OIE Organisation mondiale de la santé animale
 OMC Organisation Mondiale du Commerce
 OMS Organisation mondiale de la santé
 ONAGRI Observatoire National de l'Agriculture
 ONH Office national de l'huile
 OTC Obstacle technique au commerce
 PACKTEC centre technique de l'emballage et du conditionnement
 PMA Pays les moins avancés
 RASFF Rapid Alert System for Food and Feed
 SH Système Harmonisé des nomenclatures (Organisation mondiale des douanes)
 SPS Sanitaire et Phytosanitaire
 STS Société tunisienne du sucre
 TARIC Tarif intégré de l'Union Européenne
 TASDIR+ Fonds d'appui à la compétitivité et au développement des exportations
 TAXUD DG : Direction Générale de la Fiscalité et des Douanes – Commission UE
 TDR Termes de références
 TRAINS Système d'analyse et d'information sur le commerce
 TVA Taxe sur la valeur ajoutée
 UE Union européenne
 UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
 USITC Commission du commerce international des États-Unis

Liste des personnes rencontrées

Mr. B. KARRAY, Chef du Cabinet du Ministre de l'Agriculture.

Mr. A. GUESMI, Directeur du DGEDA, Direction Générale des Études et du Développement Agricole tunisien.

Mr. M.LOPFI Directeur du service statistique, Direction Générale des Études et du Développement Agricole tunisien, DGEDA.

Mr. H. DALY, Directeur Général, Observatoire National de l'Agriculture, ONAGRI.

Md J. BOUDALI et Mr A. NIZAR, Observatoire National de l'Agriculture, ONAGRI.

Mr. LAAJIMI, Directeur Général, Direction du Financement des Exploitations agricoles.

Md. S. MAAMER, Directrice Département Agriculture Biologique, Ministère Agriculture.

Md. HAMIDA Bel GAIED, Directrice Générale, Ministère de l'Industrie, Direction Agro-alimentaire.

Mr. F. KHAMASSI Sous-directeur de l'Agroalimentaire, Ministère de l'Industrie, Direction Agro-alimentaire.

Mr. LE GRIX, Agence Française de développement, AFD.

Mr E. ASMI, Directeur Central INS – Statistiques de la Conjoncture et des études économiques, Institut National de la Statistique.

Mr. R. CHANNOUF, Directeur Central, Chef département des statistiques d'entreprises, Institut National de la Statistique.

Mr. H. DALY-HASSEN, Professeur, Institut National de la Recherche Agronomique tunisien, INRAT.

Mr. S. BOUARADA Directeur Général Adjoint, Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation, APIA.

Mr. S. RACHID, Directeur Central, Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation APIA.

Mr. N. NASR, Food and Agriculture Organization of UN, FAO.

Md. R. HADHRI, Économiste principal, Directrice Institut Tunisien de la Compétitivité et des études Quantitatives, ITCEQ.

Md. S. CHAABANI, Économiste principale, Institut Tunisien de la Compétitivité et des études Quantitatives ITCEQ.

Md. A.BEN ARFA, Économiste principale, Directrice des enquêtes, Institut Tunisien de la Compétitivité et des études Quantitatives ITCEQ.

Mr. H. K. HELMI, Groupement interprofessionnel des Fruits, GIF.

Mr. K. BELHAJ, Sous-Directeur, Groupement interprofessionnel des Fruits, GIF.

.Mr T. TIRA, Groupement interprofessionnel des Fruits, GIF.

Le rapprochement réglementaire SPS de la Tunisie avec l'acquis Communautaire : Impacts sur les entreprises

Résumé

Le rapport final consacré aux impacts du rapprochement de l'acquis de l'Union européenne en matière sanitaire et phytosanitaire aborde d'une part les impacts au niveau réglementaire et institutionnel et d'autre part les impacts sur les entreprises. L'objectif principal de ce rapport est d'évaluer le plus largement possible les impacts et le coût de mise en conformité aux normes SPS de l'UE pour les entreprises agricoles et agroalimentaires tunisiennes. Dans un premier temps, nous aborderons cette question par une analyse comparative de cas au niveau international et dans un deuxième temps, nous conduirons une évaluation économétrique des coûts de mise en conformité pour l'ensemble des producteurs et entreprises agricoles et agroalimentaires de la Tunisie. Puis nous aborderons les défis liés à la compétitivité liés à la mise en conformité aux normes SPS et en dernier lieu nous présenterons un plan d'action pour la mise à niveau des secteurs d'activités

Analyse comparative internationale et études de cas.

Les coûts de mise en conformité couvrent une diversité de domaines, allant de la certification à la mise en place d'organismes de contrôle et d'analyse, en passant par l'obligation pour les entreprises d'avoir des unités de production, de transformation et de traitement sophistiquées, un personnel technique/d'encadrement qualifié et d'engager par exemple davantage de dépenses en pesticides de substitution. Il existe une grande diversité de situations pour la mise en conformité SPS qui dépend des secteurs de production, de l'environnement économique ou de la taille des entreprises.

Les principales rubriques des coûts de mise en conformité sont la certification et l'accréditation, le système HACCP, le personnel technique, le personnel d'encadrement, les structures de formation et d'équipements, l'information sur des pesticides de substitution, les installations locales de transformation, les coûts induits par les codes de pratique. Par ailleurs, la longueur des procédures d'évaluation de la conformité entraîne aussi des coûts supplémentaires liés au manque à gagner pendant que le produit est évalué.

Tous ces éléments de coûts ne sont pas à mettre sur le même plan et l'on doit distinguer d'une part ceux qui relèvent de coûts non récurrents (coûts fixes) qui sont liés à la phase initiale d'investissement pour que l'entreprise soit en conformité. Au-delà des investissements en bâtiments, ces coûts fixes concernent également les coûts de conception et de formation liés à la phase d'apprentissage initiale ou qui correspond à un investissement forfaitaire pour l'entreprise, ou encore l'installation d'un système HACCP. D'autre part, les coûts de mise en conformité récurrents (variables) qui sont engagés au cours de la période en cours et devraient se reproduire au cours de la période suivante, comme les essais, la certification, le suivi de la norme HACCP, le suivi administratif de la traçabilité, les salaires consacrés à la surveillance, etc.

Les études de cas traités montrent que les coûts non-récurrents, dépenses ponctuelles pour configurer l'application dans sa phase initiale, représenteraient selon les situations entre 70 et 80% du total des coûts engagés (fixes et variables). Ces études témoignent d'une grande diversité de situation selon les pays et les secteurs d'activité pour les coûts variables. Ces coûts non récurrents pouvant varier de 1 à 10 % de la valeur de la production (cas du poisson) ou de 6 à 7% de la valeur des exportations (fruits et légumes).

Néanmoins, ces études soulignent l'importance de ces coûts et même si ceux-ci sont assez variables d'une entreprise à l'autre, compte tenu des processus adoptés, elles notent que les effets sont moindres dans le cas des firmes de plus grande taille. Si par exemple (cas de la Tomate au Maroc) le coût de la conformité à la norme EUREPGAP pour un producteur très efficace est de 8% du total des coûts à la ferme, cette part sera le double pour un agriculteur moyen. Cette situation est manifeste pour les coûts d'entrée de la phase initiale d'implémentation (non-récurrents) où les grandes exploitations sont plus facilement en mesure de payer ces frais. L'impact positif des mesures SPS est que les normes sanitaires poussent le secteur privé à améliorer et à adopter un système de gestion de la qualité capable de fournir à ses produits un avantage concurrentiel. L'impact négatif est que le coût de la mise en œuvre de systèmes de qualité ne se répercute dans le prix du marché que seulement si le produit est personnalisé pour le segment de marché haut de gamme.

Enfin, il est noté que le vrai problème ne serait pas les prescriptions SPS en tant que telles mais serait plutôt le fait que les entreprises du secteur privé ont peu d'informations sur ce qu'elles doivent faire concrètement.

Évaluation des coûts de mise en conformité pour les entreprises tunisiennes

Contrairement aux tarifs douaniers pour lesquels il est relativement aisé d'estimer ou de calculer le coût sur le commerce ou sur les opérateurs, il n'est pas possible d'évaluer directement l'impact des réglementations sanitaires et phytosanitaires (SPS). La mobilisation d'une approche économétrique est nécessaire. La modélisation adoptée ici reprend les travaux de la Banque Mondiale (Kee and al., 2009) qui permettent d'estimer un équivalent ad-valorem (en %) des mesures SPS sur le marché UE. Les EAV obtenus sont bien entendu une approximation des coûts de mise en conformité et peuvent encore capter des mesures non-tarifaires (coûts et délais administratifs, etc..) mais restent de manière prépondérante centrés sur les mesures SPS dès que l'on a éliminé la majorité des aspects tarifaires et non-tarifaires dans le domaine agricole et agroalimentaire. Les évaluations obtenues peuvent ainsi être comparées à des équivalents droits de douanes et ils captent majoritairement les coûts récurrents que doivent supporter les productions pour satisfaire les conditions d'entrée sur le marché UE.

Le champ couvert par l'analyse porte les Tableaux détaillés des ressources et emplois des branches d'activités. La branche d'activité regroupe les unités d'activité économique exerçant la même activité économique principale. Cette approche est tout à fait adaptée à notre objectif d'évaluation des coûts de mise en conformité des activités productives tunisiennes car d'une part elle permet d'obtenir un niveau de désagrégation statistique suffisant pour identifier des groupes de produits et des secteurs opérationnels du point de vue des mesures SPS (108 branches d'activités agricoles et agroalimentaires). D'autre part, et c'est là un avantage décisif par rapport à une approche reposant sur une sélection restreinte d'entreprises ou de produits, cette analyse permet de traiter l'ensemble de la chaîne agricole et agroalimentaire tunisienne de la production, de la demande finale, des importations et des exportations.

Dans l'enchaînement de ces activités productives tunisiennes certaines productions respectent les normes SPS de l'acquis communautaires à commencer par les exportations destinées à l'UE (74% du total des exportations) et nous faisons l'hypothèse que cela concerne également les importations en provenance de l'UE (58% des importations totales). Nous avons considéré que les exportations et les importations de l'UE étaient aux normes et que celles à destination ou en provenance du reste du monde ne l'étaient pas. Les exportations sont prises en charge par des entreprises tunisiennes qui doivent supporter des coûts récurrents et non récurrents de la conformité SPS ce qui n'est pas le cas des importations qui sont produites par des entreprises étrangères. Dans ce cas, nous faisons l'hypothèse que le rapprochement de l'acquis communautaire imposera de respecter les normes SPS à l'importation: le coût sera supporté par les firmes étrangères (hors –UE) mais se répercutera sur les prix des importations. Nous aurons donc ici un impact sur les prix, amplifié par la dépréciation du Dinard, qui viendra renchérir le coût des intrants et des biens intermédiaires et peser sur les coûts de production des exploitations et des entreprises de transformation. Les impacts sur les prix sont également à prendre en considération dans les conséquences d'une mise aux normes progressive des activités agricoles et agroalimentaire sur le coût de l'alimentation et ses effets sur la demande finale. Les impacts sur les prix des importations et sur la demande finale ne peuvent être ici que soulignés à titre indicatif car leurs évaluations nécessiteraient une modélisation en équilibre général qui sort du cadre de ce projet.

En l'absence d'une enquête spécifique relative à la situation de la mise à niveau vis-à-vis des normes SPS des exploitations et des entreprises, nous avons mobilisé deux scénarii (hypothèse haute et basse). Le premier considère que, à l'exception des activités d'exportations à destination de l'UE, toutes les autres activités (agricoles et agroalimentaires) ne seraient pas aux normes et auraient un coût de mise en conformité, c'est l'hypothèse haute. La seconde considère que ce serait 70% des exploitations agricoles et 50% des entreprises agroalimentaires qui devraient supporter une mise en conformité.

On notera que les résultats obtenus sur les coûts de mise en conformité obtenus par la modélisation (entre 3 et 9% de la production nette) s'inscrivent bien dans les fourchettes de coûts observés dans les études de cas au niveau international. Dans le cadre du premier scénario, hypothèse haute où toutes les entreprises seraient concernées par cette mise en conformité, l'évaluation des coûts de mise en conformité (majoritairement récurrents) seraient pour l'ensemble des activités de 4,7 % de la production. Ces impacts sont variables selon les secteurs allant de 2% à 9 % (cas des cultures non permanentes et de la fabrication de produits laitiers). Le montant de cette mise en conformité serait globalement de 1,3 Milliards de DN.

Dans le cas du second scénario qui est sans doute plus réaliste car on considère qu'une partie des activités répond déjà aux normes de l'acquis communautaire, les coûts de mise en conformité seraient de 2,7% pour l'ensemble de la production intérieure tunisienne et varieraient de 0,2 à 4,4% (les cultures non permanentes et la fabrication de produits laitiers). Le montant de cette mise en conformité serait de 756 Millions de DN.

La mise en conformité aux normes SPS et les défis liés à la compétitivité.

L'adoption d'un règlement sur la sécurité des produits augmentera les coûts de production mais peut aussi être un signe de qualité important, renforçant la compétitivité des produits qui

respectent des normes rigoureuses. Les règlements relatifs à la sécurité des produits augmentent aussi la confiance dans la qualité des produits étrangers, réduisant ainsi les coûts de transaction et favorisant le commerce.

Toutefois l'ambiguïté des effets de ces mesures notamment sur le commerce fait consensus chez les économistes. D'un côté, le respect des dispositions peut en effet engager des frais importants et restreindre l'accès au marché pour les exportateurs. D'un autre côté, il peut également renforcer la confiance des consommateurs sur la qualité des produits importés, et augmenter ainsi la demande. Dans ce contexte les défis pour la compétitivité sont tout à la fois sur le prix et le hors-prix.

L'impact positif de l'adoption des normes SPS est qu'elles poussent le secteur privé à améliorer et à adopter un système de gestion de la qualité capable de fournir à ses produits un avantage concurrentiel. L'impact négatif est que le coût de la mise en œuvre de systèmes de qualité ne se répercute bien souvent dans le prix du marché que seulement si le produit est personnalisé pour le segment de marché haut de gamme.

Les défis de compétitivité sont aussi en amont de la mise en conformité. Il convient de souligner que lorsque d'autres problèmes fondamentaux subsistent au niveau de l'offre, il ne suffit pas d'éliminer les obstacles sanitaires et phytosanitaires pour garantir durablement le succès des débouchés sur le marché et notamment des exportations.

L'autre point à noter est relatif à la distinction entre les coûts et notamment les coûts fixes possibles à l'entrée sur un marché (c'est-à-dire du coût initial supporté par une entreprise pour accéder à un marché). Les coûts fixes pèsent plus lourdement sur les petites entreprises moins productives. En conséquence, les entreprises moins efficaces cesseront d'être compétitives et risquent de sortir du marché, tandis que les entreprises nationales et étrangères plus grandes et plus productives verront leurs bénéfices et leurs parts de marché augmenter. De manière générale ce sont les petites entreprises qui risquent de supporter l'essentiel des coûts de mise en conformité, étant donné le peu d'économies d'échelle générées par leurs systèmes internes de contrôle de qualité.

Plan d'action.

- **Réalisation d'une enquête nationale SPS.**

Il existe une incertitude dans le contexte tunisien concernant le niveau d'engagement déjà réalisé dans la mise en conformité. Actuellement certaines entreprises tunisiennes sont déjà aux normes UE, notamment toutes celles qui exportent vers l'UE, d'autres le sont seulement que partiellement et leur mise à niveau sera moindre par rapport à celles qui au contraire ne sont pas du tout aux normes requises. Cette dernière information est essentielle pour préciser plus concrètement les actions à mener et les chiffrer. La seule approche pertinente serait de disposer d'une enquête d'envergure couvrant les entreprises agricoles et agroalimentaires qui intégrerait pour chaque établissement la situation actuelle et les besoins nécessaires pour satisfaire les normes SPS dans le cadre de l'ALECA (les coûts des travaux, le coût du crédit pour les opérateurs, les coûts en formation, etc.). Il s'agit là d'une démarche qui ne peut s'inscrire que dans un plan national qui serait couplé avec quelques missions d'audits ciblées sur les structures et les établissements de secteurs d'activités. Cette approche se conçoit à partir d'un questionnaire adressé aux entreprises agricoles et agroalimentaires. Cette action pourrait être engagée par les services des Ministères de

l'agriculture, de l'Industrie et du Commerce en appui avec les Groupements d'intérêt professionnels (GIF, GIPP, GIL..) et de l'INS. La réalisation de cette enquête pourrait être confiée à un chargé de mission ou un consultant pour élaborer le questionnaire, les missions d'audits, le traitement de l'information et coordonner la contribution des différents ministères. Elle pourrait faire l'objet d'un projet pris en charge par les fonds alloués à l'appui de l'ALECA. On peut estimer cette action de 60 jours/homme pour un budget de 30 000 euros

- **Progressivité de la mise à niveau des secteurs d'activités.**

Pour être en conformité avec l'acquis communautaire, la mise à niveau des secteurs d'activité agricoles et agroalimentaires tunisiens devrait se faire progressivement et les coûts évalués précédemment pourraient se répartir selon une périodicité s'étalant sur plusieurs années. Nous proposons un scénario de mise en œuvre de cette progressivité en privilégiant une approche en termes de filières productives. On hiérarchise les coûts des secteurs d'activités par ordre décroissant d'importance en donnant une priorité de mise à niveau aux produits de base et aux biens intermédiaires.

- Nous avons ainsi un premier stade de mise à niveau qui pourrait concerner le secteur du poisson. Le secteur du poisson regroupe une activité de pêche et d'aquaculture constituant l'intrant pour les activités de transformation et de conserverie peu impactées par la mise en conformité. Les coûts récurrents pour l'ensemble du secteur poissons seraient de 19 millions de DN (Hypothèse basse)
- Il viendrait ensuite dans la hiérarchie des coûts, le secteur d'activité des boissons. Les coûts récurrents pour le secteur des boissons seraient de 14 millions de DN (Hypothèse basse)
- En troisième position pourrait être engagée la mise en conformité des exploitations des cultures non permanentes, associée à la mise à niveau du secteur du travail du Grain et de celui de la boulangerie pâtisserie. Le secteur des cultures non-permanentes est un secteur d'activité important de la production agricole (avec une production nette de près de 4 milliards de DN) qui offre des intrants productifs pour les activités en aval du travail du grain et de la boulangerie pâtisserie. Pour cet ensemble de secteurs d'activités (culture non permanente, Travail du grain, Boulangerie), les coûts récurrents seraient de 130 Millions de DN (Hypothèse basse)
- En quatrième position de cette progressivité viendrait le secteur d'activité de la fabrication d'autres produits alimentaires qui regroupe la production de condiments, de vinaigre, de la préparation d'Harissa, de sucres, de confiseries, etc.. Les coûts récurrents pour ce secteur seraient de 27 Millions de DN (Hypothèse basse)
- Viendrait ensuite la mise à niveau le secteur d'activités agricoles des productions permanentes. C'est un secteur de la production très important (5 Milliards de DN) fournissant les intrants pour la fabrication des huiles et graisses et les activités de transformation de fruits et légumes. Le programme de mise à niveau engagerait ces trois secteurs d'activités et au total les coûts récurrents seraient de 193 Millions de DN (Hypothèse basse)
- Les derniers secteurs d'activités proposés dans cette progressivité de mise en conformité regroupent la production animale, la transformation de viandes et de préparations à base de viandes et la fabrication de produits laitiers. Ce sont les secteurs où le niveau des impacts de la mise en conformité est le plus important. Nous avons pris ici le parti d'y associer également le secteur de la fabrication d'aliments pour le bétail constituant un intrant pour ces activités. Au total pour cet ensemble de secteurs, les coûts récurrents seraient de 371 Millions de DN (Hypothèse basse)

Le rapprochement réglementaire SPS de la Tunisie avec l'acquis Communautaire : Impacts sur les entreprises

Le rapport final consacré aux impacts du rapprochement de l'acquis de l'Union européenne en matière sanitaire et phytosanitaire aborde d'une part les impacts au niveau réglementaire et institutionnel et d'autre part les impacts sur les entreprises. L'objectif de ce rapport est d'évaluer l'impact sur les entreprises du rapprochement de la réglementation sanitaire et phytosanitaire (SPS) de la Tunisie avec celle de l'acquis de l'Union européenne. Compte tenu de l'ampleur de la question et des moyens consacrés à l'étude, l'objectif de cette évaluation devait se limiter à une étude de cas sur les entreprises intervenant sur les produits prioritaires identifiés précédemment afin de servir d'exemple à d'autres analyses (TDRs et rapport de démarrage). Néanmoins, la définition du périmètre des produits à prendre en compte reposant sur la méthodologie validée dans le rapport de démarrage est une question qui a soulevé des débats. La nécessité de disposer d'une enquête nationale d'envergure permettant une évaluation des situations ne se limitant pas à quelques cas semble s'imposer. Elle permettrait de mieux appréhender la réalité de la mise à niveau nécessaire des différents secteurs d'activités du point de vue des investissements à réaliser et des charges récurrentes de mise en conformité par type de production (Cf. Plan d'action).

Néanmoins, les attentes du bénéficiaire dans le cadre du projet d'ALECA sont de disposer d'informations utiles et fiables pour préciser la mise en conformité qui s'impose aux entreprises en matière de mise aux normes SPS et pour évaluer le plus largement possible le coût pour les entreprises associé à ce rapprochement réglementaire. C'est pourquoi, dans un premier temps, nous aborderons cette question par une analyse comparative de cas au niveau international et dans un deuxième temps, nous conduirons l'évaluation des coûts de mise en conformité selon une approche économétrique pour l'ensemble des producteurs et entreprises agricoles et agroalimentaires de la Tunisie. Puis nous aborderons les défis liés à la compétitivité liés à la mise en conformité aux normes SPS et en dernier lieu nous présenterons un plan d'action.

1. Coûts de mise en conformité : analyse comparative internationale et études de cas

Les coûts de mise en conformité couvrent une diversité de domaines, allant de la certification à la mise en place d'organismes de contrôle et d'analyse, en passant par l'obligation pour les entreprises d'avoir des unités de production, de transformation et de traitement sophistiquées, un personnel technique/d'encadrement qualifié et d'engager par exemple davantage de dépenses en pesticides de substitution. Il existe une grande diversité de situation pour la mise en conformité SPS qui dépend des secteurs de production, de l'environnement économique ou de la taille des entreprises.

La situation de départ des entreprises, des secteurs d'activité et des pays n'est pas la même et l'acquis qui résulte de leurs investissements antérieurs diffère. Pour une branche d'activité moderne, ayant atteint sa vitesse de croisière, une mise aux normes SPS ne se traduira parfois que par des changements marginaux à apporter par les producteurs ou les exportateurs et peut-être par une adaptation mineure du contrôle exercé par les pouvoirs publics. En revanche, lorsque la chaîne logistique n'est pas suffisamment développée, ou lorsque les rôles institutionnels manquent de clarté, la nouvelle norme peut imposer des investissements majeurs dans les infrastructures et impliquer une transformation profonde du cadre juridique et/ou des modes d'organisation. À cela s'ajoutent les difficultés d'accès à l'information car dans bien des cas, le vrai problème, ce ne sont pas les prescriptions SPS en tant que telles ; c'est plutôt le fait que les entreprises du secteur privé ont peu d'informations sur ce qu'elles doivent faire concrètement. (CTA, 2003)¹.

C'est sans doute la raison pour laquelle les évaluations de coûts de mise en conformité SPS basées sur des études de cas sont peu nombreuses. L'objectif de cette section est d'explorer les analyses empiriques de coûts de mise en conformité menées sur le plan international. L'approche n'est en rien exhaustive et son objectif est seulement d'illustrer la diversité des situations rencontrées. Nous examinerons dans un premier temps les principaux coûts que doivent supporter les entreprises afin de satisfaire aux exigences d'une conformité SPS puis dans un deuxième temps nous retiendrons quelques études de cas représentatifs.

1.1. Identification des Coûts de mise en conformité

Les principales rubriques des coûts de mise en conformité SPS découlent du respect des normes et réglementations notamment dans le cas d'un accès au marché de l'UE, affectant les produits et les activités. Nous passons en revue ici les principales rubriques des coûts et des besoins en matière de mise en conformité.

▪ Le système HACCP

Bien qu'apparu dans les années 1960 comme norme volontaire appliquée dans le domaine de la gestion de la qualité (QMS), le système HACCP s'est progressivement imposé comme un outil majeur, utilisé par les professionnels du secteur public et privé pour le contrôle de la sécurité des aliments. L'UE a adopté les principes HACCP pour les produits à base de viande en 1992 et pour toutes les denrées alimentaires en 1993, parallèlement au Codex Alimentarius. Il y a plus de vingt ans, les entreprises qui installaient un système HACCP auraient vu leurs acheteurs se satisfaire de deux ou trois points de contrôle. Aujourd'hui, l'importance grandissante accordée aux risques SPS tout au long de la chaîne alimentaire contraint les entreprises à utiliser des méthodes de contrôle plus sophistiquées qu'elles ne l'auraient fait auparavant. En raison de la multiplication des prescriptions et de leur technicité accrue, on a tendance à recourir de plus en plus à des consultants étrangers spécialisés dans la conception et la gestion/la formation du personnel ; ce qui accroît considérablement la charge des coûts supportés par les entreprises.

▪ La certification et l'accréditation

Dans de nombreux pays, la certification acceptée (par les importateurs de l'UE) est uniquement délivrée par des organisations étrangères. Il est nécessaire que des organisations locales soient autorisées à délivrer des certificats qui soient d'un meilleur rapport coût/efficacité. La

¹ Cerrex Ltd. (2003). "Study of the consequences of the application of sanitary and phytosanitary (SPS) measures on ACP countries", CTA. 108 p

certification est de plus en plus exigée, pas seulement pour les denrées à l'exportation mais aussi pour la structure qui les produit. Il existe deux types de certification : d'une part la certification des produits, qui atteste qu'un produit ou un service répond aux normes de sécurité, d'aptitude à l'utilisation et/ou d'interchangeabilité, définies dans un Code de pratique en vigueur sur le marché ; d'autre part la certification d'entreprise, qui garantit, par exemple, que le système de gestion de qualité d'une entreprise est bien conforme aux normes (ISO 9001) applicables aux systèmes de gestion.

▪ ***Le personnel technique***

La multiplication des prescriptions techniques liées aux mesures SPS signifie que les entreprises doivent embaucher davantage de techniciens et, notamment, des ingénieurs pour la production/le procédé industriel et des scientifiques pour les analyses en laboratoire.

▪ ***Le personnel d'encadrement***

Aujourd'hui, les mesures SPS ont tendance à s'appliquer à l'ensemble de la chaîne de production ; d'où la nécessité d'accroître le personnel d'encadrement responsable du suivi, de la surveillance et du contrôle de qualité à tous les maillons de la chaîne de production.

▪ ***Les structures de formation et d'équipements***

La sophistication accrue de la production et le recours à davantage de personnel qualifié nécessitent pour les entreprises qu'elles intègrent des programmes de formation à leur activité. Cela requiert des structures de formation appropriées sur site ou en sous-traitance auprès d'un organisme extérieur.

▪ ***L'information sur des pesticides de substitution***

La plupart des pesticides traditionnels utilisés par les producteurs des pays ACP sont en voie d'interdiction du fait de la sévérité accrue des prescriptions communautaires en matière de limites maximales de résidus (LMR). Il existe un besoin croissant d'informations tant sur les substituts autorisés que sur la mise au point de nouveaux pesticides conformes aux normes réglementaires.

▪ ***Les installations locales de transformation***

Dans le sous-secteur de l'ingénierie il convient de disposer des capacités suffisantes pour fournir l'équipement technologique moderne nécessaire, permettant de répondre en même temps aux normes de conformité et de contrôle de qualité qu'exige la chaîne de production alimentaire.

▪ ***Les coûts induits par les codes de pratique***

Certes, l'Accord SPS et la législation communautaire sur la santé et la sécurité restent, en général, la principale source des préoccupations concernant les mesures SPS, mais l'attention se porte de plus en plus sur les modalités d'application de ces prescriptions légales. Une pression accrue est aujourd'hui exercée sur les importateurs européens, à la fois par l'UE, les autorités publiques et les consommateurs, qui veulent s'assurer que les produits qu'ils mettent sur le marché sont parfaitement sûrs et présentent pour la santé humaine un risque aussi minime que mesurable techniquement. Cela a conduit à une prolifération de Codes de pratique propres à chaque secteur, intégrant une série de normes applicables à l'ensemble des étapes de la chaîne alimentaire (production, transformation, manutention, etc.). Ces codes de pratique ne sont pas obligatoires et n'ont pas, non plus, force de loi mais étant donné que les importateurs ne vont s'approvisionner qu'auprès des exportateurs qui, dans leur secteur, respectent les prescriptions édictées par ces codes, on pourrait donc pratiquement les assimiler à des normes obligatoires. La

procédure est commune à tous les codes de pratique et prévoit globalement une étape de vérification visant à attester que les organismes étrangers officiellement reconnus comme « dangereux » (pesticides, polluants, etc.) ne sont pas entrés en contact avec le produit ou ont été rendus inoffensifs/ont été retirés avant exportation. La vérification est effectuée grâce à des inspections et/ou des analyses en laboratoire puis confirmée sous la forme d'un certificat de conformité établi par un organisme tiers spécialisé dans l'audit.

1.2. Mise en conformité : Étude de cas

Nous reprenons ici les études de cas identifiés dans la littérature. Loin d'être exhaustive, cette approche permet de mettre en relief les coûts effectifs supportés par les entreprises dans le cas de différents pays. Si on se concentre beaucoup sur les coûts occasionnés par les mesures SPS sur les entreprises il convient de ne pas occulter les autres aspects que révèlent les études d'impacts, à savoir les avantages qui découlent aussi de ces mesures.

1.2.1. Les coûts de mise en conformité SPS des exportations Marocaines de tomates

Une étude de la Banque Mondiale(2005)² portant sur la production de tomates au Maroc, note que les agriculteurs ont de grandes difficultés à se conformer à des questions liées aux pesticides. Certains pesticides ne sont pas disponibles dans le marché marocain, et les traitements de substitution ne sont pas toujours admissibles dans le pays de destination. Les restrictions sur les pesticides et les limites maximales de résidus (LMR) varient selon les pays importateurs. De plus, le système national d'enregistrement des pesticides est lent dans l'enregistrement de nouveaux pesticides. Pour certains produits, la combinaison de la réglementation sur les LMR de certains pays et les règlements marocains entrave le commerce, et ne permet pas aux producteurs et aux exportateurs d'entrer sur certains marchés d'exportation prometteurs.

La norme EUREPGAP³ est largement mise en œuvre au niveau de la ferme dans la région d'Agadir. L'initiative « Global Partnership for Safe and Sustainable Agriculture » a été lancée en 1997 par un groupe d'experts des grandes enseignes européennes de la distribution (Euro-Retailer Produce, groupe de détaillants britanniques, Eurep). Son objectif est de favoriser l'harmonisation des normes environnementales et de salubrité alimentaire pour les fruits et légumes avant leur mise sur le marché. EUREPGAP établit un cadre de « bonnes pratiques agricoles » (ou GAP, abréviation de l'anglais "Good Agricultural Practice") définissant les éléments essentiels pour le développement des meilleures pratiques dans la production mondiale de produits agricoles (p.ex. fruits, légumes, salades, fleurs coupées et jeunes plants). Il définit la norme minimale acceptable pour les grandes enseignes de la grande distribution en Europe. Les exigences de cette norme sont sensiblement plus élevées que les contraintes minimales imposées par la réglementation SPS de l'UE (notamment sur les points de contrôles HACCP, Cf tableau page suivante)..

² *The cost of compliance with SPS standards for Moroccan exports: a case study*, Omar Aloui, Lahcen Kenny, ARD, World Bank, 2005

³ Aujourd'hui, 25 pays (120 entreprises et organisations) à travers le monde abritent les bureaux locaux d'organismes de certification de BPA, provisoirement agréés par l'Eurep. Ces organismes de certification établissent des certificats pour les organisations de producteurs ou des producteurs individuels qui appliquent les normes recommandées exigées par les distributeurs.

Exigences EUREPGAP	Entrées
1. La traçabilité	
Mise en place d'un système de traçabilité qui permet de remonter jusqu'à la ferme	L'administration/formulaires Signaler l'affichage (étiquettes et Autocollants)
Identifier chaque verger physiquement, par exemple l'utilisation de description, la carte	Mapping Informatique (matériel et Logiciel)
2. La tenue de registres et Auto-inspection	
Tenir à jour les dossiers pendant un minimum de deux ans	Élaborer des fiches de tenue de dossiers
Tenir des registres qui référencent chaque superficie d'une culture avec toutes les activités agronomiques	Embaucher du personnel pour remplir
Les dossiers de toutes les applications d'engrais	Eux
Enregistrement de l'utilisation de l'eau d'irrigation et de fertigation.	Construire des bureaux
Enregistrer toutes les applications de produits de protection des cultures	Les services de consultant
Auto-inspection complète et sa documentation (annuellement)	
3. Gestion du site	
Préparer des cartes de sol pour la ferme	Les services de consultant
4. L'évaluation des risques (révisé chaque année)	
La sécurité alimentaire, la santé de l'opérateur et de l'environnement Évaluation des risques	Services techniques pour le risque Évaluation environnementale
Les risques potentiels pour l'engrais organique (la transmission de la maladie)	
L'évaluation des risques pour l'eau d'irrigation	
L'analyse des risques en matière d'hygiène et de pré-récolte et de processus transport	
L'évaluation des risques d'hygiène, la manutention des produits.	
Identifier tous les déchets possibles	
L'évaluation des risques pour les conditions de travail	
5. services techniques	
Des conseils sur la quantité et le type d'engrais : Utilisez un technicien qualifié pour déterminer la quantité et Type d'engrais à utiliser	Engager du personnel spécialisé
Technicien formé pour utiliser des pesticides choix	
Utiliser des méthodes systématiques pour calculer l'exigence de l'eau de la récolte	
Utiliser des certificats reconnus ou technicien avec une formation de conseiller	
Développement des procédures pour la gestion de l'eau La manutention des produits d'hygiène (physiques, chimiques et les contaminants microbiologiques)	
Plan d'action déchets et pollution	
6. l'analyse en laboratoire (Laboratoire devraient être accrédités à la norme ISO 17025 ou une norme équivalente)	
L'analyse des résidus de pesticides	L'analyse en laboratoire
Vérifier les teneurs maximales de métaux lourds fixées par la Commission du Codex Alimentarius	
Vérifier les contaminants microbiologiques critères (CAC/GL 21 - 1997)	
Contenu en N·P·K d'engrais organique	
Analyser l'eau d'irrigation au moins une fois par an par un laboratoire approprié	
Effectuer une analyse annuelle de l'eau pour lavage après récolte	
L'analyse du sol	
7. la gestion du sol et du substrat	
Utiliser les techniques de ligne sur les pentes, les drains, les semis d'engrais vert ou d'herbe, arbres et les buissons sur les frontières des sites, etc	Services de conseil Graines et autres matières
8. l'utilisation d'engrais	
Machines d'application d'engrais	
Effectuer la vérification de l'étalonnage par une entreprise spécialisée, chaque année	Les services d'une institution par une entreprise spécialisée
Stockage d'engrais , Zone de composte couverte et à l'abris des rongeurs	Construire l'entrepasage Coûts de maintenance

Tableau 1 : Coût de la conformité à la norme EUREPGAP (tomate) (MAD)- Maroc

Rubriques	Parts	Coût pour 10 ha (MAD)	Coût/ha/an (MAD)
1. Bâtiments et équipements			
• Salle de stockage pour pesticides	1	62 500	
• Chambre de stockage pour les engrais	1	62 500	
• La station de pesticides	1	60 000	
• La fertigation	1	60 000	
• Équipements en toilettes	3 x 1500	4 500	
• L'évolution des prix pour les travailleurs	1	30 000	
• Bureaux régionaux	1	30 000	
Sous-total		309 500	1 548
2.L'équipement			
2.1. Pesticides			
• Les citernes (5 MT)	1	6 000	
• Pompe	1	30 000	
• Le moteur	1	30 000	
• Canal haute pression	1	24 500	
• Canal basse pression	1	12 000	
• Contenant en plastique	40 x 50 dh	2 000	
		50 000	
2.2. L'équipement pour la fertigation			
Sous-total		154 500	3 090
3. L'assistance technique	12 Mo x 4000 dh	48 000	4 800
4. La formation	3 x 4000 dh	12 000	1 200
5. Contrôle et surveillance	12 x 7000 dh	84 000	8 400
6. Equipements courant			
• Équipements sanitaires pour les travailleurs (masques, vêtements, gants, lunettes, chaussures)	12 x 1000 dh	12 000	
• Panneaux d'avertissement	20 x 20 dh	400	
• Les extincteurs	2 x 600 dh	1 200	
Sous-total		13 600	1 360
7. Coût de la certification			
• La vérification initiale	Vérification	12 000	
• Travail du papier et la mise en œuvre	1	4 000	
• L'audit annuel		10 000	
Sous-total		26 000	2 600
Grand total		647 600	22 998

Source : calculs des auteurs. Notes : Une période d'amortissement = 20 ans. Durée d'Amortissement = 5 ans. Remarque : le tableau 7, utilisé 1 \$US = 9,11 MAD.

Note : La fertigation est une nouvelle technologie dans laquelle les systèmes d'irrigation goutte à goutte sont utilisés pour fournir les éléments nutritifs pour les cultures dans une forme soluble. Le coût de la certification et d'audit dépendent de l'organisme de certification, mais, en général, les auditeurs nationaux ont un coût 50 % moindre que les vérificateurs étrangers.

L'HACCP est assez récent mais est déjà été intégrée dans plusieurs stratégies de gestion. De nombreux gestionnaires ont noté des effets bénéfiques de la mise en œuvre de la norme ISO 9001 : amélioration générale de la performance des travailleurs, d'une plus grande efficacité dans les opérations, et une meilleure gestion des coûts en raison de la réduction des rejets résultant d'une mauvaise manipulation de produits. En outre, en cas de contamination, le système permet la traçabilité jusqu'à la source du problème. Dans le contexte marocain, il y a de grandes difficultés liées à la conformité avec les exigences du British Retail Consortium (BRC). La British Retail Consortium (BRC) comme la Global Standard et l'International Food Standard sont des normes privées de distributeurs imposant un code de pratiques (par exemple « Carrefour Filière Qualité » qui visent les installations de conditionnement et de transformation. L'analyse des résidus de pesticides n'est pas incluse dans l'analyse effectuée par le laboratoire du gouvernement national, et les échantillons doivent être envoyés en Europe. Le port des chapeaux, gants, vêtements qui sont spécifiés dans le règlement de la BRC ne sont pas toujours utilisés compte tenu des contraintes climatiques du Maroc. Les mesures HACCP sont mise en œuvre par aussi bien par les entreprises du secteur privé que celles du public et semi-public. De nombreux abattoirs ont mis en œuvre des mesures HACCP dans leurs stratégies de gestion. Cependant, l'expérience avec le secteur privé dans ce domaine est à ses débuts, et, les enquêtes menées par cette étude montrent que les gestionnaires n'ont pas été en mesure de faire une déclaration solide sur les avantages et/ou les problèmes découlant de la mise en œuvre de ces mesures. Le coût de la conformité à cette norme comprend la formation, l'assistance scientifique et technique, l'achat de nouveaux équipements et matériaux, et de surveillance.

L'emballage est le point clé dans la chaîne d'approvisionnement pour la préparation à l'exportation. Il est le point focal pour les inspecteurs, les organismes de certification, et les vérificateurs pour toutes sortes de mesures sanitaires et phytosanitaires parce qu'il y a peu de risques qu'une contamination survienne après cette opération dans la chaîne d'approvisionnement. L'emballage est, par conséquent, le premier niveau où la mise en œuvre des mesures sanitaires et phytosanitaires est prise (ou imposées). Selon les estimations des auteurs, il en coûte environ 71 087 \$ dans la première année pour mettre en œuvre la norme EUREPGAP pour une exploitation sur 10 ha de tomate (Tableau 2). Les principaux coûts sont pour les bâtiments et les nouveaux équipements que les agriculteurs doivent acheter en vue de mettre en œuvre la norme (US\$50 933). Ces deux éléments représentent environ 72% du coût total et représentent les coûts non récurrents : les dépenses initiales et ponctuelles pour configurer l'application. Les autres coûts, 28 % (20 154 dollars), sont les coûts récurrents de conformité (assistance technique, la formation, le suivi et la surveillance, l'utilisation, l'équipement courant et la certification.). Calculé sur une base annuelle, avec l'amortissement, le coût total est de 2 524 US\$ /ha.

Tableau 2 : Coûts par hectare d'une mise en conformité (Tomate, Maroc)

Rubriques	Coût pour 10 ha		Coût/ha/an	
	US\$	% Du total	US\$	% Du total
1. Bâtiments et installations	33 974 \$	47,8	170 \$	6.8
2. Équipement	16 959	23.9	339	13.4
3. L'assistance technique	5 269	7.4	527	20.9
4. La formation	1 317	1.8	132	5.2
5. Contrôle et surveillance	9 221	13.0	922	36,5
6. Consommables	1 493	2.1	149	5.9
7. Les coûts de certification	2 854	4.0	285	11.3
Total	71 087 \$	100,0	2 524 \$	100,0

Source : calculs des auteurs. Remarque : 1 \$US = 9,11 MAD

Parce que les entreprises et les grandes exploitations sont en mesure de payer ces frais, elles peuvent acheter l'ensemble de l'équipement requis et les installations dans les six ou sept mois (un an maximum). Les petites et moyennes exploitations agricoles ne peuvent pas se permettre d'assumer cette charge, de sorte qu'elles ont tendance à se préparer à cette exigence en deux ou trois ans.

Le tableau 3 présente la part du coût de la conformité à l'ensemble des coûts de production. Les coûts de production n'incluent pas les activités post-récoltes telles que le transport et l'emballage. L'étude montre que le coût de la conformité à la norme EUREPGAP pour un producteur très efficace est de 8% du total des coûts à la ferme. Cette part sera probablement le double pour un agriculteur moyen. Cependant, comme les coûts de mise en conformité ne représentent qu'environ un tiers du coût total de production (qui comprennent, transport et commercialisation post-récolte), les coûts de conformité ne représenteraient que 3 % du coût total.

Tableau 3. La part des coûts de conformité EUREPGAP pour les coûts de production (tomates à la ferme) par ha.

Articles	Valeur (MAD)	%
Charges fixes	119 166	40
Travail	43 846	15
Consommables (eau, engrais, pesticides)	101 347	34
Autres frais	9 719	3
Coût de la mise en conformité avec EUREPGAP	22 998	8
Total	297 076	100

1.2.2. Coût d'installation du système HACCP

L'installation de systèmes HACCP est l'une des principales obligations à l'origine des coûts que les producteurs et exportateurs ont à supporter pour se conformer aux prescriptions SPS. Nous reprenons ici plusieurs cas étudiés concernant le coût d'implémentation d'un système HACCP.

La propension mondiale à utiliser la méthode HACCP, ou des systèmes basés sur le HACCP dans l'industrie de transformation des produits de la pêche met en relief la question du coût de cette mise en œuvre dans des unités existantes. Aux USA, la Food and Drug Administration (FDA) a mené des évaluations relatives aux investissements nécessaires pour la mise en œuvre du HACCP (US FDA, Registre Fédéral, 2004) et des travaux indépendants ont également été conduits sur le secteur de la pêche (Roger A. Hinson and Daniel B. Whitley, 2003)⁴

Les coûts de mise en œuvre du HACCP dépendent en pratique de plusieurs variables. D'abord, cela dépend du niveau de maîtrise des équipements et installations par rapport aux exigences de base du HACCP. Plus la différence dans cette maîtrise est importante, plus la mise en œuvre sera coûteuse.

⁴ *Cost of and Approaches to HACCP Implementation*, Roger A. Hinson and Daniel B. Whitley, Journal of Food Distribution Research 34(3), 2003.

Le nombre de risques à prendre en compte dans l'approche influence également le coût final (par exemple un système comprenant seulement des risques de santé publique coûtera moins cher qu'un système devant porter sur les risques de santé publique, la fraude économique, les dangers sanitaires et d'altération). Le coût final dépendra aussi de facteurs tels que: type de produit, spécifications actuelles et à venir demandées par le marché, coûts actuels d'évaluation, connaissance des coûts réels de défaillance, réglementation en vigueur, disponibilité de personnel formé et de conseils pertinents.

Étude de cas d'entreprises américaines du secteur poisson

Les entreprises individuelles enquêtées par Roger and al. (2003) ont généralement à la fois des coûts d'investissement et d'exploitation. Pour les coûts qui impliquaient de la main d'œuvre, les heures requises et le taux de salaire ont été collectés. L'étude précise les différents types de coût supportés:

1. Coûts de conception - Apprendre les exigences du modèle et déterminer son intégration efficace dans l'exploitation.
2. Coûts de formation – formation externe, comme les frais de déplacement, le travail manqué et les frais d'inscription ; et formation interne, comme le coût de l'arrêt de la production pour la formation ou pour la formation en dehors du travail prévu.
3. Contrôle et enregistrement des coûts- vérification de la récolte dans les eaux approuvées, surveillance des thermomètres, vérification du fonctionnement des dispositifs d'envoi et des ordinateurs, vérification du respect des critères de temps et de température, et d'autres mesures correctives.
4. Examiner périodiquement l'examen des coûts du plan HACCP.
5. Coûts d'assainissement : détermination des procédures d'assainissement et du matériel de nettoyage, affectation du personnel.
6. Validation, vérification des coûts, vérification de l'efficacité par des essais ou d'autres moyens de démontrer l'innocuité des produits.

Les catégories de coûts identifiés sont relativement descriptives et ne sont pas appropriées d'un point de vue économique. Pour cette raison les coûts ont été en fixes et variables. Les coûts de conception et de formation représentaient ici la plupart des coûts fixes parce que, en général, l'entreprise a subi une phase d'apprentissage initiale avec un investissement forfaitaire. La plupart des autres coûts étaient variables ou ont été engagés au cours de la période en cours et devraient se reproduire au cours de la période suivante, comme les salaires consacrés à la surveillance. Les deux types de coûts ont été présentés en fonction du produit brut. Les coûts fixes n'ont pas été amortis. Les résultats soulignent l'importance de ces coûts et même si ceux-ci sont assez différents d'une entreprise à l'autre, compte tenu des processus adoptés, les effets sont moindres dans le cas des firmes de plus grande taille.

Tableau 4 : Coût fixe et variable de mise en œuvre des systèmes HACCP, par entreprise (Poisson – US)

Taille entreprise de la plus grande à la plus petite	Type de coûts	Coûts en % production
D	fixe	1,3
	variable	2,4
	total	3,7
C	fixe	6,8
	variable	4,8
	total	11,6
B	fixe	3,9
	variable	*
	total	3,9
A	fixe	6
	variable	0,3
	total	6,3

Une autre étude⁵ également réalisée dans le secteur du poisson pané aux Etats Unis précise le différentiel de coût d'implantation selon la complexité du système HACCP adopté

Tableau 5: Coûts indicatifs de la première année d'exercice pour l'industrie du poisson pané aux États-Unis

Activité		Complexité du système HACCP	
		2 points de contrôle	de 5/6 points de contrôle
1	Conception du système HACCP	8 700 US\$	19 300 US\$
2	Formation	4 900 US\$	16 400 US\$
3.	Contrôle et archivage, personnel de surveillance supplémentaire affecté à la gestion de l'équipement, à l'analyse en laboratoire, etc.	17 400 US\$	93 000 US\$

Note : Les coûts indiqués résultent d'une étude menée auprès de huit entreprises aux États-Unis et correspondent à la moyenne des coûts engagés pour chaque activité. Par conséquent, ils varient d'une entreprise à l'autre

⁵ Colatore, C., and J.A. Caswell. 2000. "The Cost of HACCP Implementation in the Seafood Industry." In *The Economics of HACCP: Costs and Benefits*, edited by L. Unnevehr. St. Paul, MN: Eagan Press, pp. 45-68

1.2.3. Coût de certification

L'étude du Cerrex (2003)⁶ souligne qu'il existe d'autres coûts qui seront vraisemblablement récurrents, même s'ils sont susceptibles de varier quelque peu. Ces coûts correspondent aux honoraires versés aux organismes indépendants de certification. Ils comprennent une rémunération homme-jour de 1 000 € environ, plus les frais de voyage et de déplacement, ainsi que les indemnités de séjour. Selon les estimations, une opération d'audit et de vérification d'une PME nécessite en moyenne 5 jours, ce qui correspond à un coût de 5 000 €, plus environ 3 000 € de frais de voyage et d'indemnités de séjour. Ce qui porte le total à 8 000 €. Le coût global d'une telle opération ne devrait pas être inférieur à 4 000 € (équivalent à 3 homme-jour plus frais de voyage et indemnités de subsistance) même pour une très petite entreprise. Ces coûts indicatifs étant communs à toutes les entreprises, le montant total global pourrait être majoré des frais additionnels payés pour la délivrance du certificat en tant que tel. Il importe toutefois de noter que les certificats délivrés ont une durée de validité et ils doivent être réexaminés tous les ans (et même plus régulièrement encore pour certains systèmes HACCP). Ces contrôles en vue d'un renouvellement de certification durent en général 3 jours et sont susceptibles de générer une charge récurrente d'environ 3 à 4 000 \$ par an.

1.2.4. Coût d'une usine de congélation et de transformation

Une étude réalisée par la FAO (2010)⁷ sur les besoins des entreprises privées du secteur de la transformation de denrées à base de poisson en Tanzanie montre les dépenses d'investissement engagées par une entreprise pour implanter de nouvelles usines coûtant en moyenne 80 000 US\$ l'unité, et moderniser des installations existantes pour un coût unitaire de 40 000 US\$. Une installation de congélation et un matériel frigorifique modernes sont une condition préalable à toute mise en conformité avec la réglementation SPS de l'UE.

1.2.5. Coût de nouveaux pesticides

Les prescriptions visées par la réglementation communautaire régissant l'homologation des pesticides et les seuils de tolérance des LMR de pesticides contraignent les producteurs à trouver des substituts à un grand nombre de produits classiques utilisés pour la lutte phytosanitaire. Dans bien des cas, les producteurs n'accèdent pas facilement à l'information concernant des produits alternatifs et les petits exploitants ont souvent du mal à identifier les autres produits éventuellement homologués et le marché sur lequel ils peuvent se les procurer. Selon un rapport de la Banque mondiale⁸ sur le Kenya, l'Association des chimistes kenyans (Chemical Association of Kenya) investit plus de 150 000 US\$ par an dans la diffusion d'informations mais tous les pays ACP ne bénéficient pas d'une telle mesure de soutien par l'information.

Même si ces difficultés sont surmontées, le coût réel des pesticides de substitution peut être plus élevé que celui des anciens produits. Le Tableau 6 suivant montre comment les changements de pesticides dans la filière horticole au Kenya ont parfois engendré une hausse des coûts par hectare.

⁶ Cerrex Ltd. (2003). "Study of the consequences of the application of sanitary and phytosanitary (SPS) measures on ACP countries", CTA. 108 p. www.eurep.org

⁷ <http://www.fao.org/docrep/003/v8490f/v8490f06.htm>

⁸ Dolan C. and J. Humphrey, 2000, "The Transformation of the Kenyan Fresh Vegetable Trade". World Bank

Le tableau 6 souligne le principal moteur de ces changements dans la culture de certains produits, ainsi que les avantages offerts par les nouveaux pesticides. Bien que certains changements aient entraîné une hausse des coûts par hectare (par exemple pour le gombo, qui est passé de 5 à 48 US\$/hectare), d'autres ont en revanche donné lieu à une baisse (par exemple, pour le maïs tendre (« baby corn ») dont le coût est passé de 17 à 7 US\$/hectare).

Tableau : Conséquence des changements de pesticides dans la culture de légumes destinés à l'exportation

Culture	Problème (nuisibles, maladies)	Ancien pesticide ou remède	Coût/ha en US\$	Nouveau pesticide ou remède	Coût/ha en US\$	Raison du changement	Profil de sécurité sanitaire/environnemental
Haricots verts	Rouille	Triforine Triadimenol	33 38	Hexaconazole Tebuconazole Trifloxystrobin	29 28 50	2, 5	Baisse de l'indice IPH Caractéristique favorable
	Chenilles	Endosulfan	17	Bacillus thuringiensis	25	2, 5	Produit naturel (BT)
	Ravageurs	Thiram Lindane	5	Imidacloprid	48	2, 5	Aucun lessivage
Haricot d'Espagne	Rouille	Oxycarboxin	35	Tebuconazole Trifloxystrobin	28 55	2, 5 2, 5	Aucun lessivage
	Mineuses de feuille	Dimethoate	5	Thiacloprid	48	2, 6	Sans risque pour les bénéficiaires
Pois fins	Thrips	Pirimiphosmethyl	25	Thiacloprid	48	2, 6	Rapide désintégration dans le sol
				Spinosad	67	2, 6	Produit naturel
Pois des jardins	Pucerons	Diazinon	27	Deltamethrin	7	3, 5	Pyréthroïde ; rapide
	Aleurodes	Methomyl	26	Thiacloprid	48	2, 6	désintégration ; très faible mobilité dans le sol
Gombo	Pucerons	Oxydemetonmethyl	5	Thiacloprid	48	2, 6	Désintégration rapide dans le sol
	Moisissures	Triforine	33	Trifloxystrobin	55	2, 5	
Piments	Anthraxnose	Chlorothalonil	22	Trifloxystrobin	55	2, 5	
Maïs tendre	Pyrale du maïs	Endosulfan	17	Beta-cyfluthrin	7	2, 5	Moins de pyréthroïde toxique
	Virus des sillons de maïs (VSM)	Thiram/Lindane	5	Imidacloprid	48	2, 5	Baisse de toxicité

Raisons à l'origine des changements dont certaines sont indiquées ci-dessus ⁽¹⁾ embargo général⁽²⁾ retrait du produit : non homologué dans l'UE⁽³⁾ réduction des LMR dans l'UE ;⁽⁴⁾ résistance contre les maladies ;⁽⁵⁾ rendement effectif supérieur ou⁽⁶⁾ amélioration sensible du profil de sécurité et/ou environnemental.

Source : Banque mondiale

1.2.6. Étude de cas de mesures de tolérance pour les crevettes en Thaïlande

Une étude de la Banque Mondiale⁹(2005) sur la Thaïlande précise que les coûts pour les exportateurs / transformateurs de crevettes devant se conformer à une tolérance zéro seraient d'environ 328 \$ US / tonne de crevettes. Ce chiffre est basé sur les dépenses d'analyse de laboratoire estimées 1 804 525 \$ US, soit 5 510 tonnes d'exportations de crevettes vers l'UE. En gros, le coût de la conformité est environ 1,6% de la valeur totale des exportations de crevettes vers l'UE, soit 111 millions de dollars EU.

1.2.7. Étude de cas pour la production d'asperges en Thaïlande

La même étude apporte des informations sur les coûts de la conformité sanitaire pour la production de l'asperge. Le resserrement des contraintes d'emploi de pesticide et des normes de résidus chimiques au Japon et dans d'autres marchés ont poussé les exportateurs thaïlandais à imposer des contrôles plus rigoureux sur leurs agriculteurs sous contrat concernant l'utilisation de pesticides. En se déplaçant vers des produits organiques ou réduisant l'utilisation de produits chimiques, les agriculteurs ont augmenté leurs coûts de production initiaux de 165 % et abaissé leur rendement de 20%. Cependant, leurs produits ont été vendus à un prix 29 % plus élevé que le prix de leurs homologues conventionnels traités aux pesticides. Pour les exportateurs, la majeure partie de l'augmentation des coûts de conformité est due au coût de l'analyse de laboratoire. Globalement, le coût de la conformité avec les exportateurs est de 100 % supérieur au coût de conformité avant le resserrement de l'exigence en matière de pesticides. L'analyse de laboratoire compte pour 63 %, et la mise en œuvre de systèmes de qualité de 37 % de ce coût.

1.2.8. Étude de cas pour la production et l'exportation de fruits tropicaux (Tanzanie et Mozambique)

Une étude de l'UNCTAD (2005)¹⁰ appréhende les coûts de conformité pour la production et l'exportation de fruits tropicaux au niveau de l'entreprise dans le cas de la Tanzanie et du Mozambique. Ce sont les coûts supportés par les exportateurs pour répondre aux demandes des pays importateurs et des clients privés. Ils comprennent les changements dans les systèmes de production, la construction et l'amélioration des infrastructures, la formation, les services de conseil et les coûts de certification. Cette étude, comme d'autres examinées ici, s'est concentrée sur les coûts de conformité au protocole EurepGap, en raison de son exhaustivité et de sa large acceptation (voir tableau EurepGap). Les tableaux 7 et 8 montrent que dans les cas étudiés les coûts d'installation (fixes) représentent 80% des coûts de mise en conformité (coûts non récurrents – installation- et coûts variables).

⁹ *Costs of Compliance with SPS Standards: Thailand Case Studies of Shrimp, Fresh Asparagus, and Frozen Green Soybeans*, ARD, World Bank, 2005

¹⁰ *Costs of agri-food safety and SPS compliance: United Republic of Tanzania, Mozambique and Guinea: tropical fruits: Selected commodity issues in the context of trade and development*, UNCTAD, New York and Geneva, 2005.

Tableau 7 : Coûts mise en conformité comparés pour les fruits tropicaux (Tanzanie)

Exigences EUREPGAP	Les coûts d'installation (US\$)	Les coûts permanents (US\$)
1. La traçabilité	4 300	100
2. La tenue de registres et d'auto-inspection	6 000	3 600
3. Gestion du site	900	0
4. L'évaluation des risques	1 500	300
5. Services techniques	0	2 000
6. L'analyse en laboratoire	0	3 000
7. La gestion du sol et du substrat	1 000	100
8. L'utilisation d'engrais	2 500	750
9. Protection des cultures	10 400	1 250
10. L'Irrigation/fertirrigation	600	0
11. La récolte	9 800	200
12. Produire de la manipulation	11 300	100
13. Gestion de la pollution et des déchets	800	50
14. Délégué à la santé, la sécurité et le bien-être	47 490	4 250
15. Les questions environnementales	1 100	200
16. Les coûts de certification	1 000	2 000
17. Procédures EurepGap	0	2 600
TOTAL DES COÛTS	98 690	20 500

Tableau 8 : Coûts mise en conformité des producteurs pour les fruits tropicaux (EurepGap) - Mozambique

Exigences EUREPGAP	Les coûts de démarrage (US\$)	Les coûts permanents (US\$)
1. La traçabilité	4 300	100
2. La tenue de registres et d'auto-inspection	7 000	3 300
3. Gestion du site	900	0
4. L'évaluation des risques	1 500	300
5. Services techniques	0	2 000
6. L'analyse en laboratoire	0	3 000
7. La gestion du sol et du substrat	1 000	100
8. L'utilisation d'engrais	7 500	1 000
9. Protection des cultures	23 900	2 200
10. L'Irrigation/fertirrigation	600	0
11. La récolte	12 000	800
12. Produire de la manipulation	11 300	600
13. Gestion de la pollution et des déchets	5 800	300
14. Délégué à la santé, la sécurité et le bien-être	28 500	6 100
15. Les questions environnementales	1 100	200
16. Les coûts de certification	4 000	1 000
17. Procédures EurepGap	0	2 600
TOTAL DES COÛTS	109 400	23 600

Sources : UNCTAD, 2005

1.2.9. Le cas de la perche du Nil

Une étude du LEA (2009)¹¹ s'attache aux coûts de mise aux normes de la filière de la perche du Nil. Les restrictions européennes sur les échanges de perches du Nil ont agi comme catalyseur des capacités d'évolution des acteurs privés et des cadres réglementaires. Elles ont stimulé la révision du cadre réglementaire et la mise en place d'un système d'inspection et de contrôle dans trois pays (Kenya, Tanzanie, Ouganda), ainsi que les investissements de l'industrie dans l'amélioration des infrastructures de traitement du poisson, et des conditions d'hygiène. Les coûts de mise en conformité sont substantiels (tableau ci-après). Les coûts récurrents représentant 6 à 7% des exportations en Ouganda et en Tanzanie et les coûts non récurrents de 1 à 9,5% du chiffre d'affaire. En comparaison au profit de la filière, ces coûts ne sont pas si élevés ; cependant ils ont été prohibitifs pour certains petits opérateurs. En revanche, les bénéfices ne se sont pas limités aux effets directs sur le marché de l'UE. La mise aux normes des infrastructures a permis, d'une part, d'améliorer la qualité des produits (et ainsi de limiter les rejets aux frontières de l'UE) et d'autre part, a servi de garantie de qualité des produits pour d'autres marchés d'exportation. En effet, la filière s'étant adaptée aux exigences européennes, a pu diversifier ses débouchés.

Tableau 9 : Coûts de mise en conformité, en valeur (\$million) et en part de la valeur des exportations

	Kenya		Ouganda		Tanzanie	
Coûts non récurrents ¹	0,55 US\$ million (14 usines)	1,6% exports 1998	10-13 US\$ million (15 usines)	6% exports 1999-2001	24,5 US\$ million (10 usines)	7% exports 1999-2003
Coûts récurrents ²	-		1,2 US\$ million /an	1% exports annuels	2 à 9,5% chiffre d'affaire des usines 2000 à 2003	
Augmentation des coûts unitaires de production ³	25 %		-		10 à 15%	
Coûts de mise a niveau des locaux de débarquement	0,10 US\$ million		-		0,07US\$ million ⁴	

Notes : 1 Amélioration des infrastructures, des services d'inspection, de contrôle de la qualité; 2 Entraînement du personnel, tests de routine en laboratoire; 3 Comptabilité, tenue des rapports de production; 4 Prix payé par une usine pour mettre aux normes plusieurs sites de débarquement.

1.3. Coûts et avantages des mesures SPS

Comme le suggère le cas de la perche du Nil, la mise en conformité n'affaiblit pas l'avantage comparatif des pays en développement ; au contraire, elle peut faire naître de nouvelles formes d'avantages concurrentiels, et contribuer à terme à des échanges plus viables et plus rentables, comme le montrent les études de cas sur l'horticulture thaïlandaise et kényane, sur les crevettes thaïlandaises et nicaraguayennes et sur les épices indiennes (ARD, 2005)¹². Dans le tableau suivant l'ARD fait l'inventaire des coûts et des avantages liés aux mesures SPS.

¹¹ Mélise Jaud (2009). *Mise aux normes des filières agro-alimentaires : Leçons de l'expérience internationale*, Working paper n° 2009 – 29, PSE, Laboratoire d'économie appliquée – INRA

¹² *Impact des normes de sécurité sanitaire des produits alimentaires et agricoles sur les exportations des pays en développement*, ARD, Rapport n° 31302, 2005

Tableau 10 : Coûts et avantages de la mise en conformité avec les normes SPS

Coûts—Initialement, 0,5–5 % de la valeur pluriannuelle des échanges ; ensuite, 1–3 % des ventes annuelles	Avantages—Plus difficile à calculer
Amélioration des infrastructures de laboratoire	Contrôle des crises (par exemple, le dispositif de traçabilité empêchant une situation d’alerte de se transformer en crise)
Amélioration des installations de traitement	Surcroît d’attention quant à l’efficacité globale des contrôles
Investissements dans des équipements au niveau des exploitations pour respecter les principes de bonnes pratiques agricoles	Accès à des chaînes d’approvisionnement et marchés plus rémunérateurs
Réduction de l’investissement pour le développement de nouveaux produits	Surcroît d’efficacité, d’où un abaissement des coûts
Réduction de l’investissement pour les contrôles de sécurité alimentaire au plan intérieur	Moindre gaspillage au niveau des processus de production
Collecte et analyse des données d’essais de laboratoire	Réduction du nombre de cas d’inspection et de saisie de produits à l’étranger
Surcroît de coûts pour les matières premières « certifiées »	Amélioration de la qualité des produits
Surcroît de frais généraux pour la réalisation d’analyses HACCP	Amélioration du moral des personnels d’inspection et de production
Moindre souplesse des processus de production	Amélioration de la réputation de l’entreprise et/ou du pays
Moindre effort d’application des contrôles de sécurité alimentaire au plan intérieur	Amélioration de la sécurité des employés et réduction des dégradations de l’environnement

1.3.1. Avantages et inconvénients des mesures SPS : le cas des exportateurs de produits alimentaires (Thaïlande)

Deux développements majeurs affectent la conformité des exportateurs de produits alimentaires thaïlandais. L'un est le consommateur plus sensibilisé aux avantages de la réglementation et l'autre les supermarchés alimentaires et détaillants qui visent à imposer des exigences de sécurité alimentaire plus strictes. Le gouvernement exige maintenant l'enrôlement des agriculteurs pour promouvoir la traçabilité. Imposer des exigences sanitaires strictes a eu à la fois des impacts positifs et négatifs sur les exportateurs thaïlandais.

L'impact positif est que les normes sanitaires poussent le secteur privé à améliorer et à adopter un système de gestion de la qualité capable de fournir à ses produits un avantage concurrentiel. En conséquence, les entreprises exportatrices choisissent leurs propres fournisseurs de matières premières qui les aident à mettre en place des systèmes de qualité conformes aux exigences de leur marché. Les exportateurs évitent les marchés ouverts comme sources de matières premières parce que les systèmes de traçabilité sont plus difficiles à mettre en œuvre et la qualité des produits est difficile à contrôler dans un tel cadre. L'impact négatif est que le coût de la mise en œuvre de systèmes de qualité ne se répercute dans le prix du marché que seulement si le produit est personnalisé pour le segment de marché haut de gamme.

Le deuxième développement est celui de l'évolution de la distribution. Les fournisseurs doivent être compétitifs en se conformant non seulement aux demandes des supermarchés qui ont des exigences strictes en matière de salubrité des aliments, mais aussi en ce qui concerne la qualité et les caractéristiques sensorielles du produit. Ils doivent ainsi s'assurer que la qualité du produit, les systèmes de gestion de la qualité et la traçabilité sont en place dans l'ensemble de la filière alimentaire. Pour contrôler et gérer les coûts de qualité et d'exploitation, les exportateurs s'orientent vers des chaînes d'approvisionnement coordonnées.

1.3.2. *Le cas d'une usine d'emballage thaïlandaise*

L'étude de l'ARD (2005)¹³ traite du cas d'une usine d'emballage de produits horticoles et de légumes destinés à l'exportation. L'entreprise a reçu des signaux forts à la fin des années 90 par le Royaume-Uni et elle a dû mettre à niveau les nouvelles normes du British Retail Consortium (BRC) et EUREPGAP. Elle a acquis des terres pour établir de bonnes pratiques agricoles (BPA) et a modernisé toutes ses installations, HACCP et ISO 9001 avec certification externe, et a été accrédité BRC en 2003. Sa ferme est accréditée EUREPGAP. L'entreprise a raccourci la chaîne d'approvisionnement en exportant directement sans passer par un exportateur. En 2003, l'entreprise a produit environ 35% de la valeur de sa production et achète le reste à des petits agriculteurs grâce à un système de contrats avec des courtiers agissant pour des groupements d'agriculteurs. Les courtiers fournissent la technologie et assurent la conformité aux exigences de livraison. Pour les légumes, les bonnes pratiques agricoles sont prescrites; et les producteurs reçoivent une formation, des semences, des pesticides et d'autres contributions. L'utilisation des intrants est enregistrée quotidiennement. Les groupements de producteurs ont la responsabilité première de contrôler la conformité aux exigences EUREPGAP. Le nombre des agriculteurs contractuels de l'entreprise étaient environ 900 à la fin de 2003 et ne cesse d'augmenter. Ce faisant, les ventes sont passées de 3,3 millions \$ US en 1999 à 8,5 millions \$ US en 11,5 millions de dollars EU en 2004

1.3.3. *Le cas des fruits et légumes au Kenya*

Une étude de la Banque Mondiale¹⁴ cite l'exemple du Kenya et de ses exportations de légumes frais qui montre qu'à l'échelon d'un pays à faible revenu, un secteur d'activité bien organisé peut tirer parti des normes pour améliorer sa compétitivité. Au début des années 90, les entreprises de pointe sur le marché des produits frais au Kenya ont trouvé dans les supermarchés britanniques un « marché porteur ». Elles ont lancé des investissements au niveau de leurs produits, systèmes de production et chaînes d'approvisionnement afin de servir le créneau haut de gamme de ce marché, caractérisé notamment par un essor de la demande de salades et autres types de légumes semi préparés. Ces entreprises, et les fermiers auprès desquels elles s'approvisionnent, ont supporté l'essentiel des coûts de cette mise en conformité de leurs produits, mais elles en ont aussi recueilli la plupart des fruits.

En termes de coûts, cette stratégie a impliqué la construction d'installations de traitement sophistiquées, un investissement dans des laboratoires privés et l'établissement d'un système de traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Les entreprises de pointe ont renforcé et étendu leurs installations, mettant en place des systèmes améliorés pour l'éclairage, l'assainissement de l'eau, le traitement et l'entreposage frigorifiques, des équipements en matière d'hygiène pour leurs employés et de processus HACCP, ainsi que des dispositifs d'assurance-qualité perfectionnés. Mais tous ces investissements et mesures générales de mise en conformité avec les impératifs des supermarchés haut de gamme semblent aussi avoir engendré des avantages non négligeables.

¹³Impact des normes de sécurité sanitaire des produits alimentaires et agricoles sur les exportations des pays en développement, ARD, Rapport n° 31302, 2005

¹⁴ Banque Mondiale, (2005) *The role of standards under Kenya's export strategy*.

Les marges bénéficiaires nettes des grands exportateurs kenyans peuvent atteindre 14 % pour les produits conditionnés dits « hygiéniques » (high-care), contre 2 % pour les légumes en vrac emballés dans des cartons. Parmi les autres avantages ressentis par les exportateurs figurent la régularité de la demande, le fait d'être informés à l'avance des tendances du marché par leur clientèle de supermarchés, les certitudes qu'ils ont au regard des règles de qualité et d'hygiène, et l'amélioration de leur image de marque. Pour le Kenya, cet effort anticipé d'investissement a été des plus payants. Alors que les importations de fruits et légumes des pays de l'Union européenne (UE) en provenance de pays non membres stagnaient ces dix dernières années, le Kenya a été à même d'accroître sensiblement la valeur de ses exportations de légumes frais, en grande partie grâce au rééquilibrage de la composition par produits de ses échanges, à la mise en conformité de ses produits avec les normes les plus strictes en vigueur sur les marchés de l'UE, et au relèvement de la valeur unitaire de ses produits d'exportation. Entre 1991 et 2003, ses exportations de légumes frais, en valeur et en volume, ont quintuplé.

Une autre étude (Jaffée, 2003)¹⁵ conforte ce résultat et souligne que, pour une compagnie moyenne de fruits et légumes du Kenya, la mise en place du système HACCP représente un investissement de US\$50,000-70,000. Pour une compagnie plus grande, l'investissement de modernisation des structures est estimé à US\$300,000, soit 3% de son chiffre d'affaire annuel. Le gouvernement kenyan améliore la réglementation, ainsi que les contrôles en matière de résidus de pesticides et de risques phytosanitaires. Les petits opérateurs sortent du marché ou se réorientent vers le commerce de gros, européen ou du Moyen-Orient, moins exigeant. Malgré leurs coûts, ces efforts sont une réussite. Entre 1995 et 2007, les exportations en valeur de légumes frais, sont multipliées par huit, celles de fruits par 3 et celle de fleurs par 9.

Les exportateurs kenyans mentionnent plusieurs bénéfices à la stratégie de mise en conformité avec les normes particulièrement strictes des grands distributeurs : (i) les marges sont plus importantes que celles obtenues sur un marché de gros classique ; (ii) la demande y est moins volatile ; (iii) les supermarchés fournissent un environnement programmable, établissant au début de chaque année un carnet de demande permettant à l'exportateur de planifier son approvisionnement. Enfin, (iv) les supermarchés fournissent eux-mêmes des informations à jour sur les exigences SPS.

¹⁵ Jaffee S (2003), *From challenge to opportunity: transforming Kenya's fresh vegetable trade on the context of emerging food safety and other standards in Europe*. Agriculture and rural development discussion paper. The World Bank, Washington, DC

2. Évaluation des coûts de mise en conformité pour les entreprises tunisiennes

L'objectif de cette section est d'évaluer les coûts de mise en conformité des entreprises tunisiennes dans le cas d'un rapprochement de la réglementation sanitaires et phytosanitaires (SPS) de la Tunisie avec celle de l'acquis de l'Union européenne. Nous présenterons dans un premier temps ce que la littérature avance sur les impacts économiques des mesures SPS. Puis, dans un deuxième temps, nous examinerons l'approche économique retenue pour évaluer les impacts.

2.1. Les impacts des mesures SPS dans la littérature économique

Contrairement aux tarifs douaniers pour lesquels il est relativement aisé d'estimer ou de calculer les effets sur le commerce ou sur les opérateurs, il n'est pas possible d'évaluer directement l'impact des réglementations sanitaires et phytosanitaires (SPS). Ceux-ci varient sensiblement en fonction des pays, des secteurs, et n'impliquent pas nécessairement une réduction des volumes échangés.

Une caractéristique particulière de ces mesures est qu'elles comportent généralement des coûts fixes élevés, ce qui les distingue notablement des droits de douane. Par exemple, l'adaptation d'un produit à de nouvelles exigences techniques peut nécessiter un investissement initial, indépendant du niveau des exportations. L'adoption d'un règlement sur la sécurité des produits augmentera les coûts de production mais peut aussi être un signe de qualité important, renforçant la compétitivité des produits qui respectent des normes rigoureuses. Les règlements relatifs à la sécurité des produits augmentent aussi la confiance dans la qualité des produits étrangers, réduisant ainsi les coûts de transaction et favorisant le commerce.

La question de savoir si ces effets se traduiront par une augmentation des importations ou des exportations dépend de l'effet de la mesure sur les coûts relatifs des produits nationaux et étrangers et de la volonté des consommateurs de payer plus cher pour avoir des produits plus sûrs (WTO, 2016)¹⁶ La littérature économique montre qu'il n'est pas toujours aisé de distinguer Les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les obstacles techniques au commerce (OTC). Toutefois l'ambiguïté des effets de ces mesures notamment sur le commerce fait consensus. D'un côté, le respect des dispositions peut en effet engager des frais importants et restreindre l'accès au marché pour les exportateurs. D'un autre côté, il peut également renforcer la confiance des consommateurs sur la qualité des produits importés, et augmenter ainsi la demande.

Les effets des mesures type SPS sur le commerce et le bien être peuvent être schématisés. Les produits importés diffèrent beaucoup en termes de qualité et les consommateurs ne peuvent pas faire de distinction. En raison de cette incertitude, la demande est faible (représentée par la ligne BD dans les figures A.1 et A.2 et le prix est égal à OW. Les importations sont égales à OA. Le gouvernement du pays importateur exige que les producteurs étrangers se conforment aux normes

¹⁶ Rapport sur le commerce mondial, OMC, 2016

SPS, sinon leurs produits ne pourront pas être vendus dans le pays. La mise en conformité augmente les coûts des producteurs étrangers, de sorte que leur prix augmente, passant de OW à OW' . Toutefois, les consommateurs ont désormais l'assurance que seuls des produits de bonne qualité sont vendus sur le marché du produit k , ce qui fait que la demande augmente pour s'établir à BD' .

Un résultat possible est que les importations totales passent à OA' , malgré le coût plus élevé des produits importés (figure A1). Une partie de la rente du consommateur est perdue – représentée par l'aire $WW'EF$ – en raison des coûts de mise en conformité. Toutefois, la confiance accrue dans les produits de meilleure qualité entraîne un gain égal à l'aire BEC . Globalement, il y a eu un accroissement du bien-être des consommateurs, si bien que dans ce cas le bien-être et le commerce augmentent en même temps.

Un autre résultat possible est, comme le note l'OMC (2012), que les importations diminuent (voir la figure A2). L'amélioration de la confiance des consommateurs ne suffit pas pour compenser l'augmentation des coûts de mise en conformité. Dans ce cas, tant le commerce (qui passe de OA à OA') que le bien-être social diminuent (la perte correspondant à $WW'EF$ est supérieure au gain correspondant à BEC).

Figure 1 : Les effets des mesures type SPS sur le commerce

Figure A1

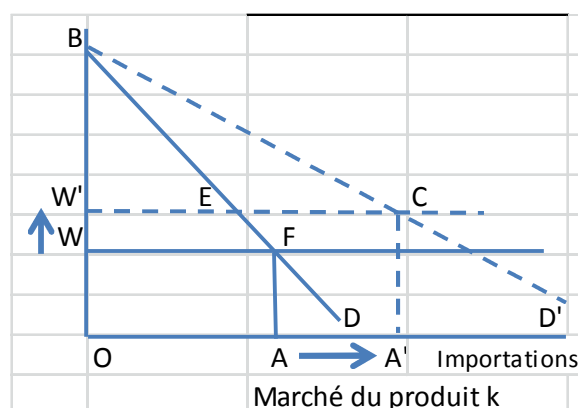
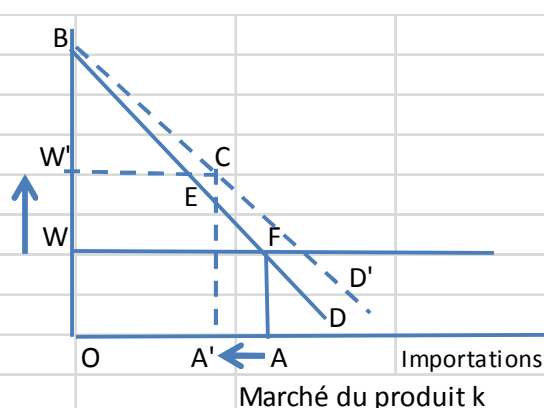


Figure A2



2.2. Méthode d'analyse adoptée pour évaluer les effets des mesures SPS

Pour faciliter la comparaison des effets sur le commerce, les études économiques analysent l'incidence des mesures non-tarifaires comme les mesures SPS sur le commerce international en calculant un « équivalent tarifaires ad valorem (EAV) », c'est-à-dire le niveau d'un droit ad valorem qui aurait le même effet de restriction des échanges que la mesure non tarifaire considérée (cela permet une comparaison avec les droits de douane). L'EAV des différentes mesures non tarifaires est généralement calculé de deux façons : sur la base de « l'écart de prix » qui représente la « méthode direct » ou bien selon une approche économétrique. Cette dernière approche est en général la plus utilisée dans la littérature.

La méthode de l'écart de prix repose sur le constat que les mesures de type SPS ou non tarifaires augmentent le prix payé par les consommateurs (voir schéma A1 et A2). Cette méthode consiste essentiellement à comparer des prix avant et après la majoration due aux mesures, la différence étant exprimée en tant qu'équivalent tarifaire. Mais cette comparaison n'est pas simple car de nombreux facteurs influent aussi sur les coûts et les prix (coûts de transport, procédures, droits de douane, marges de distribution, etc.). Ces facteurs doivent être retirés de la différence de prix observée avant d'attribuer la majoration aux mesures non tarifaires. En somme, il est très difficile de mesurer directement et de comparer la restrictivité des différents types de mesures non tarifaires.

Les méthodes économétriques permettent d'évaluer indirectement les EAV des mesures non tarifaires à partir généralement d'« équations de gravité ». Il s'agit de modélisations du commerce qui tirent leur nom d'analogies avec la théorie de la gravitation de Newton. Ces modèles prédisent en effet que la valeur des échanges entre deux pays sera positivement liée à la taille de leur économie et inversement liée à la distance qui les sépare (et à d'autres facteurs influant sur les coûts commerciaux). Afin d'estimer l'effet sur le commerce des mesures SPS, les équations de gravité incluent des mesures qui tiennent compte de ces facteurs en tant que variables explicatives. D'autres méthodes permettent également de dériver des EAV à partir de fonction d'importation (Gallezot and al, 2008)¹⁷ La méthode utilisée par H.L. Kee, A. Nicita and M. Olarreaga¹⁸ est quelque peu différente et elle permet l'estimation des obstacles non tarifaires dont celles des SPS au niveau de la ligne tarifaire et leur expression en équivalent ad-valorem (%). Pour obtenir cet équivalent ad valorem ils estiment d'abord la quantité liée à l'impact des obstacles non tarifaires sur les importations et puis il réalise une transformation de ces effets en impacts en équivalent ad valorem en utilisant l'élasticité de la demande d'importation.

$$\ln m_{n,c} = \alpha_n + \sum_k \alpha_{n,k} C_c^k + \beta_{n,c}^{Core} Core_{n,c} + \beta_{n,c}^{DS} \ln DS_{n,c} + \varepsilon_{n,c} \ln(1 + t_{n,c}) + \mu_{n,c}$$

Où $m_{n,c}$ est la valeur d'importation du bien n dans le pays c exprimé au prix mondial exogène, α_n sont les dummy variables des lignes tarifaires qui capturent les effets spécifiques produits, C_c^k où k représente un ensemble de variables les caractéristiques du pays c plus précisément pour capter l'avantage comparatif il saisit la dotation de facteurs (terre, capital et travail exprimé en part du PIB). Ils introduisent deux variables types utilisées dans les modèles gravitaires, l'une pour spécifier les pays insulaires et l'autre pour caractériser la distance moyenne entre les différents marchés (c'est-à-dire la distance pondérée par l'importance des importations de chaque partenaire commercial), $\alpha_{n,k}$ sont des paramètres en face des variables qui rendent compte des caractéristiques des pays, $Core_{n,c}$ est une variable muette indiquant la présence d'un groupe de mesure non tarifaire dont SPS, $\ln DS_{n,c}$ est le logarithme du soutien interne à l'agriculture, $\beta_{n,c}^{Core}$ est le paramètre qui permet de saisir l'impact d'une mesure non tarifaire imposée sur le bien n dans le pays c , de même $\beta_{n,c}^{DS}$ est le paramètre qui capture l'effet du soutien interne accordé au bien n dans le pays c , $t_{n,c}$ est le tarif ad-valorem (%) du bien n dans le pays c , enfin $\mu_{n,c}$ représente un terme d'erreur.

¹⁷ J.Gallezot and JC.Bureau (2005), «*Preferential Trading Arrangements in Agricultural and Food Markets: the case of the European Union and the United States*», OECD publication, 183 p.

¹⁸ Kee, H.L., A. Nicita, and M. Olarreaga, 2009. "Estimating Trade Restrictiveness Indices," *The Economic Journal* 119: 172-199 pp.

Après simplification et en faisant ici l'économie des équations intermédiaires, on obtient après dérivation et résolution une mesure de l'AVE :

$$\frac{e^{\beta_{n,c}^{Core}} - 1}{\varepsilon_{n,c}} = ave_{n,c}^{Core}$$

Kee and al ont estimé cette équation pour chacune 4575 lignes tarifaires et chacun des 149 pays. Cette analyse de référence fournit une base très riche d'information sur les EAV par produits et pays. Ces résultats sont repris et poursuivis dans de nombreuses publications récentes utilisant des approches en Équilibre Général ou Partiel (Beghin and al.¹⁹, Anne-Célia Disdier and al.²⁰, etc.). C'est sur ces estimations relatives à l'UE obtenues auprès de la Banque Mondiale (Kee and al., 2009) et recalibrées²¹ dans le cas des mesures SPS européennes appliquées aux produits agricoles et agroalimentaires que nous nous appuyons pour la suite de cette étude pour la Tunisie. Les EAV obtenus sont bien entendu une approximation des coûts de mise en conformité et peuvent encore capter des mesures non-tarifaires (coûts et délais administratifs, etc.) mais restent de manière prépondérante centrés sur les mesures SPS des que l'on a éliminé la majorité des aspects tarifaires et non-tarifaires dans le domaine agricole et agroalimentaire. Les évaluations obtenues peuvent ainsi être comparées à des équivalents droits de douanes et ils captent majoritairement les coûts récurrents que doivent supporter les productions pour satisfaire les conditions d'entrée sur le marché UE.

2.2.2. *Traitement des données statistiques tunisiennes*

L'objectif de cette section étant d'appréhender l'impact et les coûts de mise en conformité des mesures SPS pour les entreprises tunisiennes, il semblait naturel dans un premier temps d'investir le champ des statistiques d'entreprises du Répertoire National des Entreprises (RNE)²². Toutefois, cette orientation ne permet pas de disposer d'informations détaillées sur les secteurs d'activités en termes de production ou de valeur ajoutée ou même d'emplois et ne couvre que partiellement les activités agricoles (entreprises patentées). Au-delà des divisions à 2 chiffres de la Nomenclature d'Activité (NAT), les rubriques sont difficilement exploitables (variables absentes ou peu documentées). Comme le montre le tableau 11 les informations du RNE couvrent seulement le domaine des exportations sur le nombre d'entreprises patentées et les emplois salariés.

¹⁹ Beghin, J.C., Bureau J.C., and S.J. Park, 2003. "Food Security and Agricultural Protection in South Korea," American Journal of Agricultural Economics 85(3): 618-632.

²⁰ Anne-Célia Disdier, John Christopher Beghin, Stéphan Marette, 2014, "Trade Restrictiveness Indices in Presence of Externalities: An Application to Non-Tariff Measures", American Journal of Agricultural Economics.

²¹ Le recalibrage a essentiellement porté sur les produits soumis à des prix d'entrée, des quotas tarifaires ou des droits spécifiques.

²² Le Répertoire National des Entreprises comprend la liste exhaustive des entreprises patentées contenant des variables d'identification, de localisations, d'activités et de taille. Elle est mise à jour à partir des appariements des fichiers de la Direction Générale des Impôts (DGI) avec ceux de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). La codification de l'activité principale de l'entreprise est faite en se basant essentiellement sur le libellé de l'activité principale déclaré par l'entreprise à la DGI.

Tableau 11: Statistiques sur les entreprises du secteur privé selon l'activité principale (Année 2015)

ACTIVITE PRINCIPALE (NAT2009)	Nombre d'entreprises			Nombre de salariés déclarés			Exportations en DT
	Non exportatrices	Exportatrices	Total	Non exportatrices	Exportatrices	Total	
01 : Culture et production animale	2 561	61	2 622	15 580	4 543	20 123	77 925 272
02 : Sylviculture et exploitation forestière	427		427	191		191	
03 : Pêche et aquaculture	284	13	297	2 233	380	2 613	22 496 886
10 : Industries alimentaires	13 110	369	13 479	29 610	27 490	57 100	1 812 830 285
11 : Fabrication de boissons	92	16	108	2 380	5 313	7 693	28 272 405
12 : Fabrication de produits à base de tabac	5	5	10	119	121	240	8 881 853

Note : Les entreprises exportatrices (ou Offshore) sont des entreprises totalement exportatrice (Article 10 du code d'incitation aux investissements).

Sources : INS- RNE

Cette source d'information permet un croisement des informations sur l'emploi et les entreprises au niveau sectoriel et montre l'importance des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire en matière d'emploi et la relative concentration de ces derniers dans les grandes entreprises : moins de 1% du nombre des entreprises (115 industries) regroupent plus de 50% des emplois du secteur (Tableau 12).

Tableau 12: Nombre d'entreprises, Emploi salarié formel du secteur privé selon l'activité principale et la tranche de salariés en 2016

ACTIVITE	0		TRANCHE DE SALAIRES							TOTAL
			[1-2]	[3-5]	[6-9]	[10-19]	[20-49]	[50-99]	>=100	
Agriculture.Sylviculture & Pêche	Emplois	0	455	725	969	2 061	3 831	3 661	10 461	22 162
	Nombres d'entreprises	2472	399	206	140	155	126	52	36	3 586
Industries alimentaires et de boissons	Emplois		2 009	6 593	5 466	5 012	5 354	4 974	34 823	64 229
	Nombres d'entreprises	9049	1717	1887	808	390	182	73	115	14 221

Sources : Statistiques du répertoire national des entreprises (RNE), 2016 (p.35 et 49)

2.2.3. Les statistiques des branches d'activités

Compte tenu des limites liées à l'exploitation des données d'entreprises nous avons investi les statistiques des branches d'activités. La branche d'activité regroupe les unités d'activité économique exerçant la même activité économique principale. L'analyse conduisant aux équilibres ressource emploi (ERE) est une composante de la comptabilité nationale et les tableaux des ressources et emplois (TRE) impliquent l'élaboration d'un ensemble de comptes intégrés de production et d'exploitation par secteur d'activité qui synthétisent les données détaillées obtenues à partir des enquêtes sur les activités économiques des différentes unités institutionnelles mobilisant un volume important de sources statistiques. Les équilibres d'offre et de demande détaillés des ERE portent sur à peu près 400 branches d'activités et nous avons pu obtenir auprès de l'INS une extraction des branches d'activités de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Le champ couvert par l'analyse porte sur 108 branches d'activités. Sont exclus de l'analyse la fabrication de tabacs, les services annexes à l'agriculture, les productions d'Alfa, de liège naturel brut, et le bois brut (Tableau 13).

Tableau 13: Activités et branches d'activités couvertes par l'étude

NAT 2	Activités et Branches d'activités couvertes par l'étude	Nombre de Branches d'Activités
01.1	Cultures non permanentes	16
01.2	Cultures permanentes	18
01.3	Reproduction de Plantes	2
01.4	Production animale	9
03.1	Pêche et aquaculture	3
10.1	Transformation de la viande et prépar. à base de viande	7
10.2	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	3
10.3	Transformation et conservation de fruits et légumes	3
10.4	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales	7
10.5	Fabrication de produits laitiers	8
10.6	Travail des grains; fabrication de produits amylacés	5
10.8	Fabrication de produits de boulangerie pâtisserie et de pâtes alimentaires	5
10.9	Fabrication d'aliments pour animaux	2
10.9	Fabrication d'autres produits alimentaires	14
11.0	Fabrication de boissons	6
	Total	108
	Activités et Branches d'activités non couvertes par l'étude	
12.0	Fabrication à base de tabacs	1
01.	Services annexes à l'agriculture	1
01.	Alfa	1
01.	Liège naturel brut	1
01.	Bois brut	1

Cette approche est tout à fait adaptée à notre objectif d'évaluation des coûts de mise en conformité des activités productives tunisiennes car d'une part elle permet d'obtenir un niveau de désagrégation statistique suffisant pour identifier des groupes de produits et des secteurs opérationnels du point de vue des mesures SPS. D'autre part, et c'est là un avantage décisif par rapport à une approche reposant sur une sélection restreinte d'entreprises ou de produits, cette analyse permet de traiter l'ensemble de la chaîne agricole et agroalimentaire tunisienne de la production, de la demande finale, des importations et des exportations.

2.2.4. Identification des produits entrant dans les activités (SH-NAT)

Pour finaliser l'analyse il convenait de pouvoir identifier les produits (selon le Système harmonisé, SH) qui entrent dans chacune des branches d'activité. La correspondance entre les activités et les produits est ici nécessaire d'une part pour affecter dans chacune des branches les Équivalents ad-valorem des effets SPS (estimés au niveau des produits – selon le SH) et d'autre part, pour évaluer dans les exportations et les importations ce qui relève d'une origine ou d'une destination de l'UE. Cette dernière information, issue des statistiques douanières, n'est pas présente dans les tableaux détaillés des ressources et emplois. Elle est ici importante pour évaluer les coûts de mise en conformité SPS car les flux d'importations et d'exportations destinés à l'UE sont considérés respecter l'acquis UE (voir section hypothèses).

La relation produits-activité s'établit avec une table de correspondance entre le Système Harmonisé et la Nomenclature d'Activité Tunisienne (NAT)²³. Toutefois, malgré une demande répétée auprès de l'INS, nous n'avons pu obtenir cette table²⁴ et nous avons dû reconstruire celle-ci à partir de l'enchaînement des correspondances internationales suivant²⁵ : SH (base 2007) -> CPC Rev2 -> ISIC Rev4 -> NACE Rev2 -> NAT. Au final, la correspondance détaillée avec le SH à 6 chiffres a dû être ajustée à partir des libellés succincts utilisés par la Comptabilité Nationale.

2.2.5. Les coûts de mise en conformité des mesures SPS pour les entreprises : hypothèses générales.

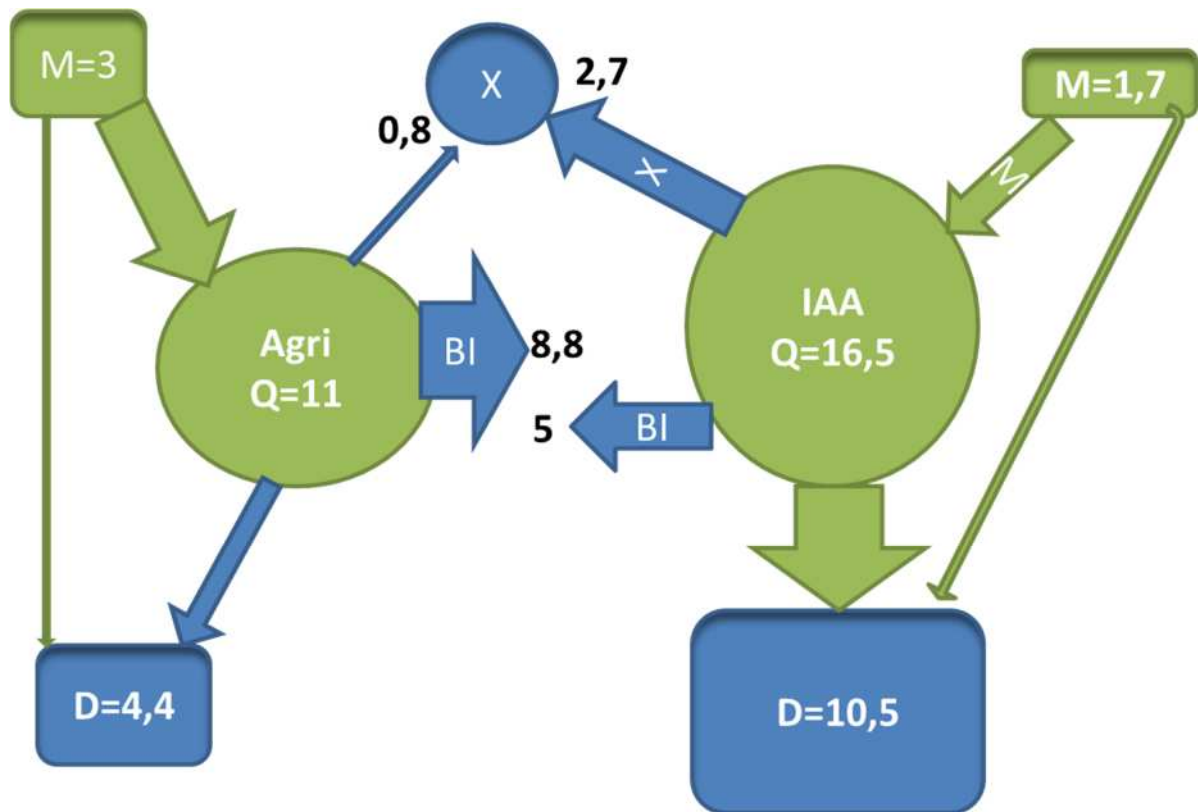
Le schéma suivant apporte une décomposition de l'offre et de la demande agricole et de la pêche et celle de l'agroalimentaire tunisienne en 2015 (aux prix courants, comptes semi définitifs). Cette version est ici volontairement simplifiée où Q représente la production, X les exportations, M les importations, D la demande finale. L'équilibre global simplifié Ressources-emplois étant $Q+M=X+D$. Les autres postes des ressources (Marges commerciales, marges transports, impôts, subventions,..) étant par la suite du traitement regroupés en « Autres ressources ». Les autres postes des emplois (Consommations intermédiaires, Formation Brut de Capital Fixe, Variation de stock,) sont regroupés dans « Autres emplois » (BI dans le schéma).

²³ Nomenclature d'Activités Tunisienne de 2009 (NAT 2009) -NT 120.01-1 (2009), p. 21 « Aussi ce couplage activités-produits constitue une commodité très appréciée dans le tableau « entrées-sorties » des Comptes nationaux et la collecte des données. [...] le couplage peut se fait entre les codes CTP et NAT. Une table de passage entre la NSH et la CTP facilite malgré tout l'articulation ». http://www.ins.tn/sites/default/files/pdf_actualites/nat2009.pdf

²⁴ Les échanges que nous avons eu avec l'INS sur le sujet suggère que ces tables de correspondance entre le SH et la CTP ou la NAT seraient en cours d'élaboration.

²⁵ CPC : Centrale Product Classification (United Nations), ISIC : International Standard Industrial Classification, NACE : Nomenclature statistique des Activités Économiques (UE), NAT : Nomenclature des activités Tunisiennes

Schéma 1: Offre et Demande Agricole et Agroalimentaire de la Tunisie 2015 en Milliard de DN



$M=$ Importations ; $X=$ Exportations ; $Q=$ Production, $D=$ Consommation ; BI = Biens intermédiaires ; $Agri=$ Agriculture ; $IAA=$ Industries Agro-Alimentaires.

Sources : Tableaux Ressources Emplois, comptabilité nationale Tunisie (INS)

Dans l'enchaînement de ces activités productives tunisiennes certaines productions respectent les normes SPS de l'acquis communautaire à commencer par les exportations destinées à l'UE (74% du total des exportations) et nous faisons l'hypothèse que cela concerne également les importations en provenance de l'UE (58% des importations totales). Pour chacune des 108 branches d'activités nous avons considéré que les exportations et les importations de l'UE étaient aux normes et que celles à destination ou en provenance du reste du monde ne l'étaient pas. Pour ce faire, nous avons appliqué les parts (%) d'exportation et d'importation estimées au niveau des produits (SH) à partir des données douanières. Les statistiques utilisées sont celles de la base mise au point dans la phase 1 de ce projet.

La question des impacts et coûts des mise en conformité doit être ici différenciée. Les exportations sont prises en charge par des entreprises tunisiennes qui doivent supporter des coûts récurrents et non récurrents de la conformité SPS ce qui n'est pas le cas des importations qui sont produites par des entreprises étrangères. Dans ce cas, nous faisons l'hypothèse que le rapprochement de l'acquis communautaire imposera de respecter les normes SPS à l'importation: le coût sera supporté par les firmes étrangères (hors -UE) mais se répercutera sur les prix des importations. Nous aurons donc ici un impact sur les prix, amplifié par la dépréciation du Dinard, qui viendra renchérir le coût des intrants et des biens intermédiaires et peser sur les coûts de production des exploitations et des entreprises de transformation.

Les impacts sur les prix sont également à prendre en considération dans les conséquences d'une mise aux normes progressive des activités agricoles et agroalimentaires sur le coût de l'alimentation et ses effets sur la demande finale. Les effets sur les prix ne peuvent être ici que soulignés à titre indicatif car leurs évaluations nécessiteraient une modélisation en équilibre général qui sort du cadre de ce projet²⁶.

En l'absence d'une enquête spécifique relative à la situation de la mise à niveau vis-à-vis des normes SPS des exploitations et des entreprises, nous avons mobilisé deux hypothèses (haute et basse). La première considère que, à l'exception des activités d'exportations à destination de l'UE, toutes les autres activités (agricoles et agroalimentaires) ne seraient pas aux normes et auraient un coût de mise en conformité, c'est l'hypothèse haute. La seconde considère que ce serait 70% des exploitations agricoles et 50% des entreprises agroalimentaires qui devraient supporter une mise en conformité.

Il convient en outre de souligner que les coûts de mise en conformité ne concernent pas seulement les opérateurs du secteur privé car comme le note le rapport de l'OMC(2016)²⁷ de nombreuses entreprises publiques interviennent également dans la production et le commerce agroalimentaire; certaines ont des positions exclusives dans la commercialisation, y compris à l'importation et à l'exportation. Une liste indicative est présentée ci-dessous:

- Office national de l'huile (part de l'État: 100%; importé et exporté)
- Office des céréales (100%; importé);
- Office du commerce- OCT (100%, importé);
- Société tunisienne du sucre -STS (100%);
- Société Ellouhoum (100%, importé); et
- Société tunisienne de marchés de gros (100%).

²⁶ Il n'est pas certain que le niveau de désagrégation opérationnel nécessaire pour les objectifs de cette étude soit compatible avec une approche en MEGC.

²⁷ OMC, 2016, *Examen des politiques commerciales – Tunisie*, WT/TPR/S/341, 161p.

2.3. Les coûts de mise en conformité des mesures SPS pour la Tunisie : résultats d'ensemble

L'évaluation des impacts sur les coûts de mise en conformité des activités de production des exploitations et des entreprises agricoles, pêches et agroalimentaires tunisiennes est réalisée à partir des Équivalent ad-valorem SPS (voir section précédente). On considère ici la production nette (Q+M-Xeu) reposant sur la production intérieure, comprenant les exportations destinées aux pays tiers à l'exception des emplois de cette production destinée à l'exportation vers l'UE et en incluant les importations entrant dans la production. Certaines activités reposant même intégralement sur les importations (Huile de Soja et de colza brute, amidons et féculs, thés verts, mate et cacao, etc.).

- Dans l'ensemble les résultats obtenus de l'évaluation économique des coûts de mise en conformité aux normes SPS de la Tunisie varient selon les hypothèses adoptées et les secteurs d'activité de 0,2% à 9% de la production. Ces résultats s'inscrivent dans la fourchette des coûts observés dans les études de cas (section 1).
- Dans le l'hypothèse haute où toutes les entreprises seraient concernées par la mise en conformité (Scénario 1), le Tableau 14 montre que ces coûts seraient pour l'ensemble des activités de 4,7 % de la production. Ces impacts sont variables selon les secteurs allant de 2% à 9 % (cas des cultures non permanentes et de la fabrication de produits laitiers). Dans le cadre de ce scénario le montant de cette mise en conformité serait de 1,3 milliards de DN. Ces coûts étant majoritairement récurrents et compte tenu des études de cas qui relèvent que ces coûts fixes initiaux représenteraient 70% des coûts, on peut avancer en première approximation que le coût d'implantation global (fixe et variable de la première année) pour la Tunisie serait de 4,3 Milliards de DN dans ce scénario où on considère que l'ensemble des entreprises devrait se mettre en conformité.
- Dans le cadre du second scénario (Tableau 14) où on considère qu'une partie des activités répond déjà aux normes de l'acquis communautaire les coûts de mise en conformité seraient de 2,7% pour l'ensemble de la production intérieure tunisienne et varieraient de 0,2 à 4,4% (les cultures non permanentes et la fabrication de produits laitiers). Le montant de cette mise en conformité majoritairement récurrente serait pour cette hypothèse basse de 756 millions de DN. Le coût d'implantation global (fixe et variable de la première année) pour la Tunisie serait approximativement de 2,5 Milliards de DN dans ce scénario. Ce scénario est sans doute le plus réaliste car une proportion des entreprises (qui reste à déterminer, Cf. Plan d'action) serait déjà aux normes et l'évaluation de la mise à niveau réalisée inclue des éléments qui sont pris en compte dans les chantiers nationaux évalués dans les sections précédentes (laboratoires, accréditation, etc.)

Tableau 14 : Impacts et coûts de mise en conformité SPS pour les activités agricoles, pêches et agroalimentaires tunisiennes

	NAT 2	Activités et Branches d'activités couvertes par l'étude	Production	Impact SPS	Coûts	Impact SPS	Coûts
Rang		année 2015	(Q-Xue)+M	all	Conformité	min	Conformité
Coûts		Classement par ordre décroissant de coût SPS	1000 DN	1000 DN	%	1000 DN	%
				Scénario 1		Scénario 2	
1	01.3	Reproduction de Plantes	98 195	315	0,3	220	0,2
2	10.2	Transf. et conserv. de poisson, de crustacés, mollusques	376 335	7 897	2,1	3 948	1,0
3	03.1	Pêche et aquaculture	716 912	21 466	3,0	15 026	2,1
4	11.0	Fabrication de boissons	705 747	28 921	4,1	14 461	2,0
5	10.3	Transformation et conservation de fruits et légumes	377 841	30 377	8,0	15 188	4,0
6	01.1	Cultures non permanentes	3 797 879	37 011	1,0	25 907	0,7
7	10.9	Fabrication d'autres produits alimentaires	1 755 741	57 552	3,3	28 776	1,6
8	10.6	Travail des grains; fabrication de produits amylacés	1 401 074	75 031	5,4	37 515	2,7
9	10.4	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales	2 376 377	79 295	3,3	39 648	1,7
10	10.9	Fabrication d'aliments pour animaux	1 200 588	80 435	6,7	40 217	3,3
11	10.8	Fabric. de prod. de boulangerie pâtisserie, pâtes alim.	1 756 521	132 699	7,6	66 350	3,8
12	10.5	Fabrication de produits laitiers	1 551 513	136 837	8,8	68 419	4,4
13	01.2	Cultures permanentes	5 220 271	196 678	3,8	137 675	2,6
14	10.1	Transformation de la viande et prépar. à base de viande	3 046 076	207 234	6,8	103 617	3,4
15	01.4	Production animale	3 767 683	227 264	6,0	159 085	4,2
		TOTAL	28 148 753	1 319 013	4,7	756 053	2,7

Scénario 1 : à l'exception des activités d'exportations à destination de l'UE, toutes les autres activités (agricoles et agroalimentaires) ne seraient pas aux normes

Scénario 2 : 70% des exploitations agricoles et 50% des entreprises agroalimentaires devraient supporter une mise en conformité.

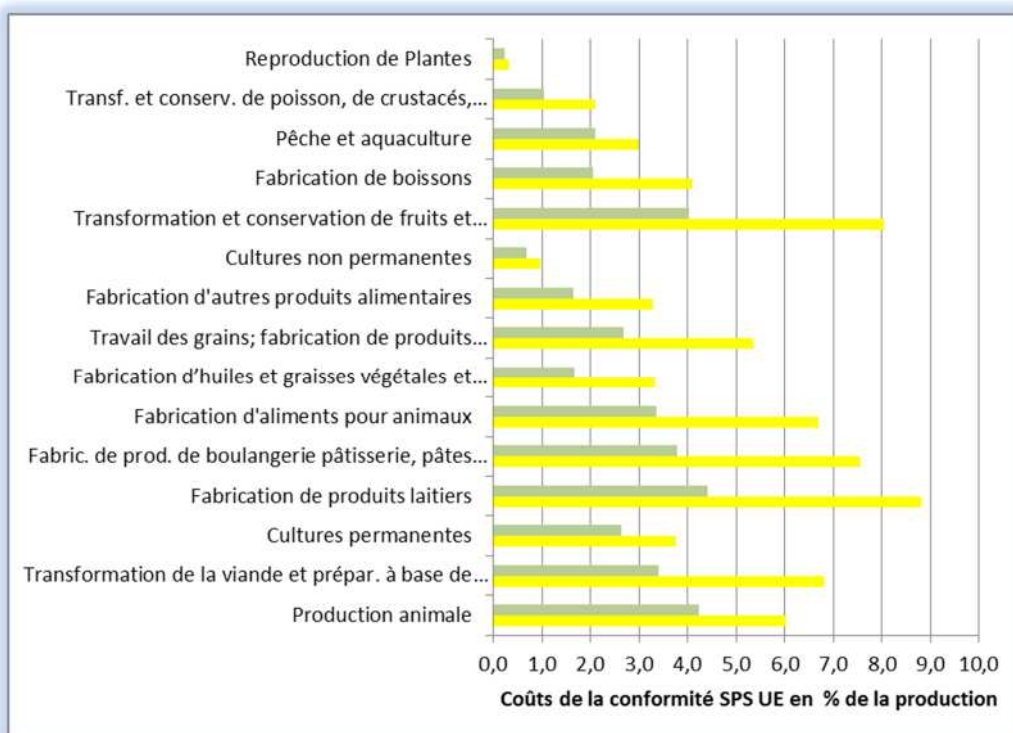
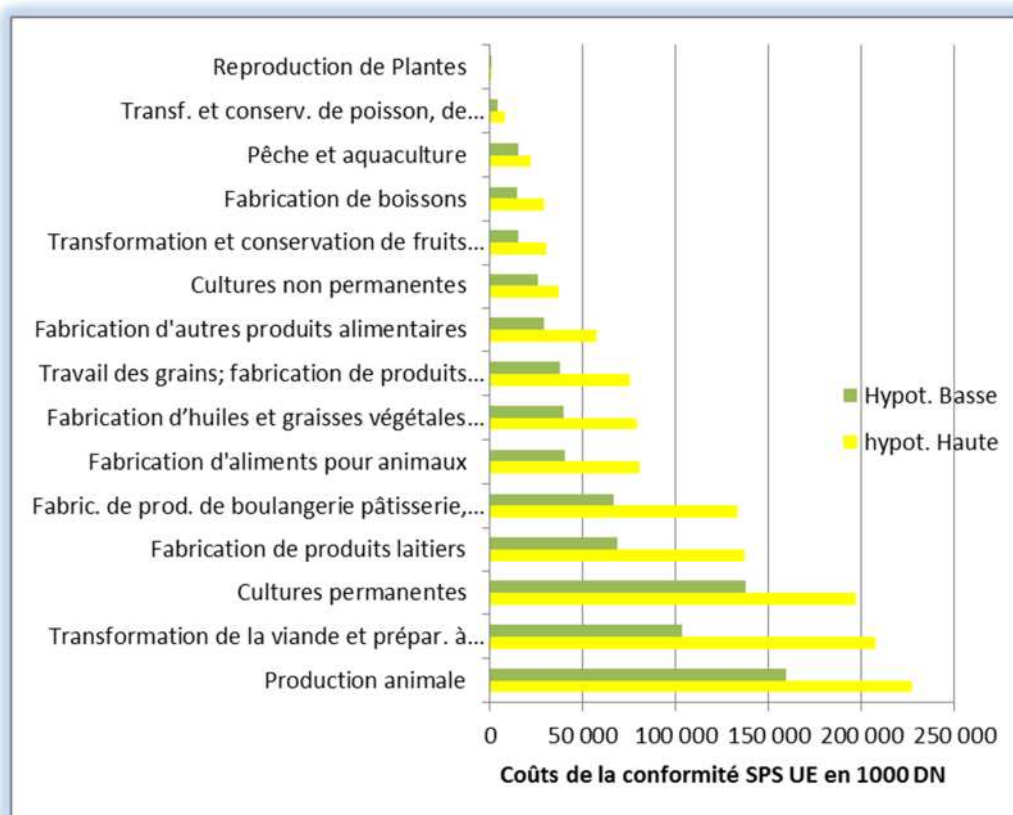
- Les coûts de mise en conformité relatifs aux exportations ont été inclus dans les évaluations précédentes concernant l'ensemble des activités productives de la Tunisie (Q+M-Xue) et ne concernent que les exportations hors UE (les exportations à destinations de l'UE respectant les normes SPS de l'acquis communautaire). On peut ici distinguer ce qui relève plus spécifiquement des activités d'exportations (Tableau 15). Les exportations pays tiers (hors UE) représentent 45% du total des exportations. Dans l'hypothèse où toutes les entreprises concernées ne sont pas en conformité, les coûts pour ces flux seraient de 88 millions de DN et représenteraient 5.1% de la valeur de ces exportations. Ces coûts seraient particulièrement sensibles dans le cas de la fabrication de produits laitiers (9,8%) du travail des grains (8,8%)..

Tableau 15: Impacts et coûts de mise en conformité SPS pour les exportations tunisiennes (hors UE)

NAT 2	Activités et Branches d'activités couvertes par l'étude			Exportations	Exportations	Part Export	Impact SPS	Coûts
		année 2015		Totales	hors UE	hors UE		Conformité
				1000 DN	1000 DN	%	1000 DN	%
01.1	Cultures non permanentes			15 239	14 098	93	187	1,3
01.2	Cultures permanentes			631 649	318 673	50	2 451	0,8
01.3	Reproduction de Plantes			4 492	231	5	2	0,9
01.4	Production animale			33 727	193	1	5	2,6
03.1	Pêche et aquaculture			56 107	6 538	12	0	0,0
10.1	Transformation de la viande et prépar. à base de viande			11 825	11 629	98	865	7,4
10.2	Transf. et conserv. de poisson, de crustacés, mollusques			256 265	126 427	49	6 730	5,3
10.3	Transformation et conservation de fruits et légumes			64 186	35 329	55	3 064	8,7
10.4	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales			2 100 966	691 901	33	35 463	5,1
10.5	Fabrication de produits laitiers			82 232	82 210	100	8 095	9,8
10.6	Travail des grains; fabrication de produits amylacés			67 839	60 807	90	5 341	8,8
10.8	Fabric. de prod. de boulangerie pâtisserie, pâtes alim.			204 716	199 070	97	16 020	8,0
10.9	Fabrication d'aliments pour animaux			0	0	0	0	0,0
10.9	Fabrication d'autres produits alimentaires			232 659	146 235	63	7 734	5,3
11.0	Fabrication de boissons			88 125	39 999	45	1 776	4,4
			TOTAL	3 850 029	1 733 340	45	87 733	5,1

- Les graphiques 1 et 2 suivants permettent selon les secteurs d'activités de visualiser l'importance des coûts de mise en conformité en 1000 DN et la part de ces coûts en % de la production. Une première ligne stratégique de mise à niveau progressive pourrait se dessiner allant des secteurs d'activités les moins impactés à ceux qui le sont le plus (voir plan d'action):

Graphique 1 et 2: Coûts de mise en conformité SPS pour les activités agricoles, pêches et agroalimentaires tunisiennes (Graphique 1 en 1000 DN, 2015, Graphique 2 en % de la production)



2.3.1. Les coûts de mise en conformité des mesures SPS pour la Tunisie : résultats détaillés.

Le tableau 16 présente les coûts de mise en conformité des secteurs par branche d'activité détaillés. À un niveau plus détaillé. Pour faciliter la lecture des tableaux nous écartons quelques branches d'activités reposant strictement sur les importations (pas de production) : Café brut, Thé vert, huile de soja et de colza, lait concentré, maté et cacao en fèves, amidon et féculés, sucre brut).

Tableau 16 : Impacts et coûts de mise en conformité SPS – résultats par secteurs d'activités agricoles, pêches et agroalimentaires tunisiennes

Nomenclatures et libellés				Production	Impact SPS	Coût	Impact SPS	Coût
NAT2 et libel secteurs activités	Rang		Libel branches activités	Q+M-Xue	hyp. Haute	SPS	hyp. Bas.	SPS
	Coûts	CPC-Cnat		1000 DN	1000 DN	%	1000 DN	%
10.2 Transformation et conservati	2	015002003	Prepar. et conserves de Sardines	9 562	176	1,8	88	0,9
10.2 Transformation et conservati	2	015002004	Autres préparations et conserves à base de poissons	237 498	2 752	1,2	1 376	0,6
10.2 Transformation et conservati	2	015002002	Prepar. et conserves de Thon	129 275	4 969	3,8	2 484	1,9
03.1 Pêche et aquaculture	3	005000030	Produits aquatiques divers	14 549	0	0,0	0	0,0
03.1 Pêche et aquaculture	3	005000020	Crustacés et mollusques	131 850	2 887	2,2	2 021	1,5
03.1 Pêche et aquaculture	3	005000010	Poissons	570 514	18 579	3,3	13 005	2,3
			Total	716 913	21 466	3,0	15 026	2,1
11.0 Fabrication de boissons	4	01500G200	Alcool éthylique	10 955	0	0,0	0	0,0
11.0 Fabrication de boissons	4	01500K609	Bière	89 166	0	0,0	0	0,0
11.0 Fabrication de boissons	4	01500H309	Vins et champagnes	15 351	60	0,4	30	0,2
11.0 Fabrication de boissons	4	01500M820	Boissons rafraichissantes	338 280	13 284	3,9	6 642	2,0
11.0 Fabrication de boissons	4	01500M810	Eaux de table	258 182	15 577	6,0	7 789	3,0
			Total	711 934	28 921	4,1	14 461	2,0
10.3 Transformation et conservati	5	015003330	Préparations et conserves de fruits	40 783	682	1,7	341	0,8
10.3 Transformation et conservati	5	015003320	Conserves de légumes sauf tomates	66 321	2 622	4,0	1 311	2,0
10.3 Transformation et conservati	5	015003310	Conserves de tomates	270 737	27 072	10,0	13 536	5,0
			Total	377 841	30 376	8,0	15 188	4,0
01.1 Cultures non permanentes	6	001001121	Foin	242 195	0	0,0	0	0,0
01.1 Cultures non permanentes	6	001001123	Paille	126 800	0	0,0	0	0,0
01.1 Cultures non permanentes	6	001001150	Plantes oléagineuses	489 423	0	0,0	0	0,0
01.1 Cultures non permanentes	6	001001181	Coton	17 248	0	0,0	0	0,0
01.1 Cultures non permanentes	6	001001122	Luzerne	200	4	2,0	3	1,5
01.1 Cultures non permanentes	6	001001113	Mais	410 254	48	0,0	33	0,0
01.1 Cultures non permanentes	6	001001170	Plantes à sucre	8 600	125	1,5	87	1,0
01.1 Cultures non permanentes	6	001001117	Triticale	11 288	199	1,8	139	1,2
01.1 Cultures non permanentes	6	001001119	Autres céréales	17 559	499	2,8	349	2,0
01.1 Cultures non permanentes	6	001001143	Pois et pois chiches	35 313	626	1,8	438	1,2
01.1 Cultures non permanentes	6	001001142	Fèves et Féveroles	40 110	1 705	4,3	1 193	3,0
01.1 Cultures non permanentes	6	001001112	Blé tendre	568 802	2 091	0,4	1 464	0,3
01.1 Cultures non permanentes	6	001001144	Autres légumineuses	55 782	2 720	4,9	1 904	3,4
01.1 Cultures non permanentes	6	001001115	Orge	368 001	5 212	1,4	3 648	1,0
01.1 Cultures non permanentes	6	001001141	Pomme de terre	220 560	6 688	3,0	4 681	2,1
01.1 Cultures non permanentes	6	001001111	Blé dur	1 185 744	17 094	1,4	11 966	1,0
			Total	3 797 879	37 011	1,0	25 905	0,7
10.9 Fabrication d'autres produits	7	01500C304	Melasses et résidus de sucrerie	17 884	10	0,1	5	0,0
10.9 Fabrication d'autres produits	7	01500C303	Sucres divers	6 005	239	4,0	120	2,0
10.9 Fabrication d'autres produits	7	01500F800	Aliments adaptés à l'enfant et diététiques	43 330	251	0,6	125	0,3
10.9 Fabrication d'autres produits	7	01500F701	Vinaigre	5 145	500	9,7	250	4,9
10.9 Fabrication d'autres produits	7	01500F903	Levure	35 027	1 171	3,3	585	1,7
10.9 Fabrication d'autres produits	7	01500F601	Cafés torréfiés	118 379	2 175	1,8	1 087	0,9
10.9 Fabrication d'autres produits	7	01500F704	Harissa préparée	73 407	2 400	3,3	1 200	1,6
10.9 Fabrication d'autres produits	7	01500F905	Autres produits alimentaires divers	316 760	3 385	1,1	1 693	0,5
10.9 Fabrication d'autres produits	7	01500F603	Thé conditionné	42 258	3 701	8,8	1 851	4,4
10.9 Fabrication d'autres produits	7	01500F708	Autres condiments et assaisonnements	155 156	4 828	3,1	2 414	1,6
10.9 Fabrication d'autres produits	7	01500C302	sucres raffinés ou conditionnés	378 306	5 746	1,5	2 873	0,8
10.9 Fabrication d'autres produits	7	01500D406	Chocolats et produits à base de cacao	167 263	7 311	4,4	3 656	2,2
10.9 Fabrication d'autres produits	7	01500D407	Confiseries diverses	283 289	21 591	7,6	10 796	3,8
			Total	1 642 209	53 308	3,2	26 655	1,6
10.6 Travail des grains; fabricatio	8	015006117	Son et résidus de meuneries	139 854	0	0,0	0	0,0
10.6 Travail des grains; fabricatio	8	015006203	Amidon et féculés	115 018	0	0,0	0	0,0
10.6 Travail des grains; fabricatio	8	015006129	Autres produits de travail de grains	95 333	3 421	3,6	1 711	1,8
10.6 Travail des grains; fabricatio	8	015006110	Farines de froments et d'autres cereales	445 609	9 960	2,2	4 980	1,1
10.6 Travail des grains; fabricatio	8	015006121	Semoules de froments	605 261	61 650	10,2	30 825	5,1
			Total	1 401 075	75 031	5,4	37 516	2,7

Tableau 16 (suite): Impacts et coûts de mise en conformité SPS – résultats par secteurs d'activités agricoles, pêches et agroalimentaires tunisiennes

Nomenclatures et libellés				Production	Impact SPS	Coût	Impact SPS	Coût
NAT2 et libel secteurs activités	Rang	CPC-Cnat	Libel branches activités	Q+M-Xue 1000 DN	hyp. Haute 1000 DN	SPS %	hyp. Bas. 1000 DN	SPS %
10.4 Fabrication d'huiles et graisses	9	015004104	Huile de Soja et de colza brute	97 219	0	0,0	0	0,0
10.4 Fabrication d'huiles et graisses	9	015004105	Huiles brutes et tourteaux	314 594	0	0,0	0	0,0
10.4 Fabrication d'huiles et graisses	9	015004212	Huile de grignon raffinées	2 341	120	5,1	60	2,6
10.4 Fabrication d'huiles et graisses	9	015004103	Huile de grignon brute	4 839	228	4,7	114	2,4
10.4 Fabrication d'huiles et graisses	9	015004300	Margarines	161 218	5 833	3,6	2 917	1,8
10.4 Fabrication d'huiles et graisses	9	015004211	Huile d'olive raffinée	849 527	32 832	3,9	16 416	1,9
10.4 Fabrication d'huiles et graisses	9	015004220	Autres huiles et graisses raffinées	946 639	40 282	4,3	20 141	2,1
			Total	2 376 377	79 295	3,3	39 648	1,7
10.9 Fabrication d'aliments pour	10	015007101	Aliments composés pour bétails	484 738	2 060	0,4	1 030	0,2
10.9 Fabrication d'aliments pour	10	015007102	Autres composés pour volailles et autres animaux	715 850	78 375	10,9	39 187	5,5
			Total	1 200 588	80 435	6,7	40 217	3,3
10.8 Fabrication de produits de b	11	01500E503	Couscous	69 783	197	0,3	98	0,1
10.8 Fabrication de produits de b	11	01500E502	Pâtes alimentaires	277 431	14 301	5,2	7 150	2,6
10.8 Fabrication de produits de b	11	01500B202	Biscuits sucrés, biscottes et pains grillés	248 899	16 089	6,5	8 045	3,2
10.8 Fabrication de produits de b	11	01500A102	Pâtisseries et viennoiseries fraîches	520 856	48 127	9,2	24 063	4,6
10.8 Fabrication de produits de b	11	01500A101	Pains frais	650 538	53 986	8,3	26 993	4,1
			Total	1 767 507	132 700	7,5	66 349	3,8
10.5 Fabrication de produits laitiers	12	015005151	Lait concentrés	267	0	0,0	0	0,0
10.5 Fabrication de produits laitiers	12	015005120	Lait secs	26 493	469	1,8	234	0,9
10.5 Fabrication de produits laitiers	12	015005200	Glaces et sorbets	36 120	2 609	7,2	1 304	3,6
10.5 Fabrication de produits laitiers	12	015005130	Beurre	28 796	3 106	10,8	1 553	5,4
10.5 Fabrication de produits laitiers	12	015005155	Autres produits dérivés du lait	106 535	6 797	6,4	3 399	3,2
10.5 Fabrication de produits laitiers	12	015005152	Yaourts et desserts lactés frais	367 712	30 279	8,2	15 140	4,1
10.5 Fabrication de produits laitiers	12	015005140	Fromages	359 093	32 026	8,9	16 013	4,5
10.5 Fabrication de produits laitiers	12	015005111	Lait liquide et crème de lait	626 497	61 551	9,8	30 776	4,9
			Total	1 551 513	136 837	8,8	68 419	4,4
01.2 Cultures permanentes	13	001001215	Melons, pastèques	332 459	5	0,0	3	0,0
01.2 Cultures permanentes	13	001001330	dattes	536 293	71	0,0	49	0,0
01.2 Cultures permanentes	13	001001342	raisin de cuve	29 107	265	0,9	185	0,6
01.2 Cultures permanentes	13	001001341	raisin de table	145 549	1 340	0,9	938	0,6
01.2 Cultures permanentes	13	001001319	épices	35 800	1 514	4,2	1 060	3,0
01.2 Cultures permanentes	13	001001211	Oignons	152 058	1 870	1,2	1 309	0,9
01.2 Cultures permanentes	13	001001216	Artichauts	30 448	2 072	6,8	1 450	4,8
01.2 Cultures permanentes	13	001001322	olives de table	33 000	2 240	6,8	1 568	4,8
01.2 Cultures permanentes	13	001001312	agrumes	310 840	6 754	2,2	4 728	1,5
01.2 Cultures permanentes	13	001001213	tomates	404 494	6 951	1,7	4 866	1,2
01.2 Cultures permanentes	13	001001219	autres légumes frais	178 312	7 031	3,9	4 922	2,8
01.2 Cultures permanentes	13	001001314	amandes et fruits à coque	295 819	9 464	3,2	6 625	2,2
01.2 Cultures permanentes	13	001001313	fruits divers	516 251	20 527	4,0	14 369	2,8
01.2 Cultures permanentes	13	001001214	Piments	414 259	23 492	5,7	16 444	4,0
01.2 Cultures permanentes	13	001001321	olives à l'huile	1 666 000	113 082	6,8	79 158	4,8
			Total	5 080 689	196 678	3,9	137 674	2,7
10.1 Transformation de la viande	14	015001115	Viandes de caprins	119 400	0	0,0	0	0,0
10.1 Transformation de la viande	14	015001116	Viandes de cheval, de porc et de camélidés	31 405	1 116	3,6	558	1,8
10.1 Transformation de la viande	14	015001300	Préparations à base de viande	54 618	3 136	5,7	1 568	2,9
10.1 Transformation de la viande	14	015001119	Abats comestibles	77 538	5 660	7,3	2 830	3,6
10.1 Transformation de la viande	14	015001111	Viandes bovines	584 560	28 639	4,9	14 320	2,4
10.1 Transformation de la viande	14	015001113	Viandes de mouton	635 124	39 690	6,2	19 845	3,1
10.1 Transformation de la viande	14	015001201	Viandes de volailles	1 543 431	128 993	8,4	64 497	4,2
			Total	3 046 076	207 234	6,8	103 618	3,4
01.4 Production animale	15	001002212	Caprins	125 146	0	0,0	0	0,0
01.4 Production animale	15	001002214	Laine, suint, poils et crins	21 777	0	0,0	0	0,0
01.4 Production animale	15	001002229	Produits de l'élevage divers	82 792	1 734	2,1	1 214	1,5
01.4 Production animale	15	001002213	Lait brut	20 025	2 139	10,7	1 497	7,5
01.4 Production animale	15	001002211	Ovins	761 390	13 987	1,8	9 791	1,3
01.4 Production animale	15	001002401	Volailles vivantes	831 073	26 780	3,2	18 746	2,3
01.4 Production animale	15	001002402	Oeufs	273 544	36 918	13,5	25 842	9,4
01.4 Production animale	15	001002101	Bovins	592 936	54 791	9,2	38 354	6,5
01.4 Production animale	15	001002103	Lait de vache brut	1 059 000	90 915	8,6	63 640	6,0
			Total	3 767 683	227 264	6,0	159 084	4,2

Hypothèse haute (Scénario 1) : à l'exception des activités d'exportations à destination de l'UE, toutes les autres activités (agricoles et agroalimentaires) ne seraient pas aux normes

Hypothèse basse (Scénario 2) : 70% des exploitations agricoles et 50% des entreprises agroalimentaires devraient supporter une mise en conformité

3. La mise en conformité aux normes SPS et les défis liés à la compétitivité

L'adoption d'un règlement sur la sécurité des produits augmentera les coûts de production mais peut aussi être un signe de qualité important, renforçant la compétitivité des produits qui respectent des normes rigoureuses. Les règlements relatifs à la sécurité des produits augmentent aussi la confiance dans la qualité des produits étrangers, réduisant ainsi les coûts de transaction et favorisant le commerce. La question de savoir si ces effets se traduiront par une augmentation des importations ou des exportations dépend de l'effet de la mesure sur les coûts relatifs des produits nationaux et étrangers et de la volonté des consommateurs de payer plus cher pour avoir des produits plus sûrs. Comme nous l'avons souligné précédemment, l'ambiguïté des effets de ces mesures notamment sur le commerce fait consensus dans la littérature. D'un côté, le respect des dispositions peut en effet engager des frais importants et restreindre l'accès au marché pour les exportateurs. D'un autre côté, il peut également renforcer la confiance des consommateurs sur la qualité des produits importés, et augmenter ainsi la demande. Dans ce contexte les défis pour la compétitivité sont tout à la fois sur le prix et le hors-prix.

Comme nous l'avons précédemment souligné l'impact positif de l'adoption des normes SPS est qu'elles poussent le secteur privé à améliorer et à adopter un système de gestion de la qualité capable de fournir à ses produits un avantage concurrentiel. L'impact négatif est que le coût de la mise en œuvre de systèmes de qualité ne se répercute bien souvent dans le prix du marché que seulement si le produit est personnalisé pour le segment de marché haut de gamme.

Les défis de compétitivité sont aussi en amont de la mise en conformité. Il convient de souligner que lorsque d'autres problèmes fondamentaux subsistent au niveau de l'offre, il ne suffit pas d'éliminer les obstacles sanitaires et phytosanitaires pour garantir durablement le succès des débouchés sur le marché et notamment des exportations, comme le constatent les exportateurs jamaïcains confrontés à des problèmes de compétitivité sous-jacents (voir Encadré 1 : Jamaïque)

L'autre point à noter est relatif à la distinction entre les coûts et notamment les coûts fixes possibles à l'entrée sur un marché (c'est-à-dire du coût initial supporté par une entreprise pour accéder à un marché). Les modèles du commerce avec des entreprises hétérogènes montrent, si l'on suppose l'existence de coûts fixes pour entrer sur un marché, que seules les entreprises les plus productives d'un secteur exporteront (Baldwin, 2005; Kox et Lejour, 2005)²⁸. En raison des différences de productivité et de taille, l'augmentation des coûts fixes affecte différemment les entreprises, contrairement aux prélèvements variables qui augmentent les coûts de chaque entreprise dans la même proportion. Par exemple, une entreprise peut être obligée de réaliser un investissement initial important pour se conformer à une norme étrangère, mais une fois qu'elle aura acquis la technologie, elle n'aura pas à supporter en plus des coûts variables.

²⁸ Baldwin, Richard E. (2005), « *Heterogeneous firms and trade: testable and untestable properties of the Melitz model* », NBER Working Paper 11471, National Bureau of Economic Research, Washington (D.C.).
Kox, H. et Lejour, A. (2005), « *Regulatory heterogeneity as obstacle for international services trade* », CPB Discussion Paper 49, CPB Netherlands Bureau for Economic Policy Analysis, Amsterdam

Encadré 1 : Le cas de la Jamaïque

Comme le signale la Banque Mondiale (2006)²⁹, la Jamaïque a vu ces dernières années ses principales exportations de produits agricoles traditionnels (canne à sucre, bananes) décliner avec l'expiration progressive des accords d'accès préférentiel. Ce déclin a été en partie compensé par l'accroissement des échanges pour toute une gamme de fruits, légumes et tubercules, ainsi que pour le poisson et divers produits alimentaires transformés. Beaucoup de ces exportations non traditionnelles reposent sur la production de matières premières et de produits de base assurée par les petits exploitants et les pêcheurs artisanaux. Pour la Jamaïque, la valeur annuelle des exportations de ces produits excède à présent celle des exportations de sucre. Dans beaucoup de ces secteurs d'exportation traditionnels, les fournisseurs sont aujourd'hui confrontés à des réglementations officielles plus strictes en matière phytosanitaire et de sécurité alimentaire, ainsi qu'à des impératifs plus rigoureux concernant les sources d'approvisionnement dans le secteur privé, situation qui menace leur accès aux marchés d'Amérique du Nord et d'Europe. La Jamaïque a entrepris divers programmes et négocié divers arrangements d'ordre technique ou administratif avec ses principaux partenaires commerciaux, mais ces efforts ont produit des résultats limités en raison d'un ensemble de problèmes d'ordre plus large au niveau structurel et de l'offre. Malgré les problèmes que continuent de soulever périodiquement les résidus de pesticides et les ennemis et maladies des plantes, les exportateurs de fruits et légumes non traditionnels ont apporté peu de changements à leurs systèmes d'acquisition de produits. La plupart opèrent à petite échelle, avec un personnel et des ressources financières limitées, et ont été dans l'incapacité d'effectuer certains investissements ou de changer leurs pratiques de gestion. Les produits qu'ils exportent sont aussi des denrées de base sur le marché intérieur, si bien qu'ils ne voient guère, eux-mêmes, la nécessité de changer quoi que ce soit. À cela s'ajoute le fait qu'il n'y a pas de demande pour de tels changements en aval, au niveau des acheteurs ou des consommateurs. L'essentiel de ce commerce est destiné à de petites compagnies opérant à l'étranger et fournissant des produits alimentaires traditionnels aux communautés d'immigrants des Caraïbes et d'autres régions. Ce qui les intéresse, c'est le goût du produit et sa qualité, pas les mesures phytosanitaires ou la présence de résidus de pesticides retirés de la liste des produits « agréés ». Pour la Jamaïque, les problèmes d'accès aux marchés liés aux normes SPS ont exacerbé d'autres problèmes très divers affectant sa compétitivité, qu'il s'agisse d'une production de matières premières irrégulière, d'un haut niveau de pertes après récolte, d'une main-d'œuvre rare et coûteuse ou de facteurs d'ordre macroéconomique. Le développement futur des exportations nécessitera un investissement privé dans des activités de production axées sur l'exportation, pour lesquelles le renforcement des normes de qualité, de sécurité alimentaire et de contrôle phytosanitaire est pris en compte dans les systèmes de production, de gestion après récolte et de gestion en général. Mais on ne sait pas si ce type d'activité sera assez rentable pour attirer l'investissement voulu. Qui plus est, la Jamaïque présente un certain nombre de désavantages notables par rapport aux régions d'approvisionnement concurrentes d'Amérique centrale, d'Afrique et d'ailleurs..

²⁹ *Food Safety and Agricultural Health Standards: Challenges and Opportunities for Developing Country Exports*, World Bank, 2006, (<http://www.worldbank.org/trade/standards>)

Si un règlement technique concernant un produit s'applique aussi bien aux entreprises étrangères qu'aux entreprises nationales, les coûts fixes qu'il impose pèsent plus lourdement sur les petites entreprises moins productives des deux pays. En conséquence, les entreprises moins efficaces cesseront d'être compétitives et sortiront du marché, tandis que les entreprises nationales et étrangères plus grandes et plus productives verront leurs bénéfices et leurs parts de marché augmenter.

De manière plus générale, il convient de considérer comme cela a été vu précédemment dans les études de cas (Maroc –Tomates, Poisson –US, etc..) que l'impact de la mise à niveau affecte les entreprises de manière très différenciée selon leur taille et leur degré d'engagement initial du point de vue des normes. Les plus petites entreprises ayant plus de difficultés à absorber les coûts de mise en conformité que les grandes. C'est pourquoi, certains soutiennent que ce sont les petites entreprises qui, d'une façon disproportionnée, risquent de supporter l'essentiel des coûts de mise en conformité, étant donné le peu d'économies d'échelle générées par leurs systèmes internes de contrôle de qualité ou les prix de gros que leur appliquent les laboratoires d'analyse extérieurs. C'est le cas de Henson et Humphrey (2010)³⁰, qui estiment que les coûts unitaires de mise en conformité ont une corrélation négative avec la taille de l'entreprise, et que les grandes entreprises sont généralement plus en mesure de se conformer aux réglementations de manière à en tirer quelques avantages concurrentiels, que ne le sont les petites entreprises.

Les coûts de mise en conformité auront des effets induits sur les prix des produits et vont peser sur la compétitivité des entreprises mais aussi comme nous l'avons noté précédemment sur les prix à la consommation. Compte tenu de la concurrence, les opérateurs peuvent néanmoins absorber une partie de ces effets sur leurs marges commerciales. Néanmoins une partie des effets sur les prix devra être prise en charge par l'État du fait de la politique d'intervention (Encadré 2) fixant les prix à la consommation (par exemple pain, farine, couscous, huile, sucre, lait et thé); le prix de revient industriel (par exemple sel, levure, café, bière); ou les marges de distribution (riz, volaille, œufs, nombreux fruits et légumes et préparations alimentaires). Ces mesures ayant pour objectif d'assurer la fourniture de produits essentiels à bas prix à la population. Les prix à la consommation sont ainsi subventionnés par le biais de la Caisse générale de compensation (CGC)³¹ des produits alimentaires pour un montant relativement conséquent (1,6 milliard de DN en 2015 selon le rapport de l'OMC, 2016³²).

³⁰ Henson, S. et Humphrey, J. (2010), « *Understanding the complexities of private standards in global agri-food chains as they impact developing countries* », *Journal of Development Studies* 46(9): 1628-1646.

³¹ Pour financer la CGC, une taxe de 1% a été créée en 2012 et est prélevée sur les salaires qui dépassent 20000 dinars brut/an. Elle est entrée en application avec la Loi de finance de 2013. Ainsi, les ménages dont le revenu annuel est supérieur à 20 000 dinars remboursent la CGC sur les subventions en lui versant chaque année cette taxe.

³² OMC, 2016, *Examen des politiques commerciales – Tunisie*, WT/TPR/S/341, 161 p.

Encadré 2: Biens et services soumis à des prix administrés**A Produits et services agricoles et agroalimentaires soumis au régime de fixation des prix à tous les stades**

Pain subventionné; farine et semoule subventionnés; couscous et pâtes alimentaires subventionnés; huiles alimentaires subventionnées; sucre subventionné; papiers; lait régénéré subventionné; tabacs; boissons chaudes (café et thé) servies dans les établissements cafetiers de 1ère, 2ème, 3ème catégorie.

B Produits agricoles et agroalimentaires soumis au régime de fixation des prix au stade de la production

Sel; levure de panification; café torréfié; bières; fûts et emballages métalliques

C Produits agricoles et agroalimentaires soumis à fixation des marges de distribution

Riz; agrumes; raisins de table; dattes; autres fruits; pomme de terre; tomates; piments; oignons; autres légumes; plantes et condiments; volailles; œufs; sons et produits issus de meunerie; beurre; concentré de tomates; sucre en morceaux; café torréfié; levures; bières farines lactées pour enfant.

Source: D'après WT/TPR/S/341 Tunisie, Décret n° 95-1142 du 28 juin 1995.

4. Plan d'action (entreprises agricoles et agroalimentaires)

4.1. Enquête nationale auprès des entreprises

La mise en conformité SPS des producteurs agricoles et entreprises agroalimentaires tunisiennes est très différente selon les secteurs d'activité et le type de produit, ce que révèle l'étude économique réalisée dans le cadre de ce projet. Cette mise en conformité est également hétérogène selon les entreprises et leur taille : les coûts supportés par une PME seront différents et plus difficiles à supporter que pour une grande entreprise. Mais surtout, il existe une incertitude dans le contexte tunisien concernant le niveau d'engagement déjà réalisé dans la mise en conformité. Actuellement certaines entreprises tunisiennes sont déjà aux normes UE, notamment toutes celles qui exportent vers l'UE, d'autres le sont seulement que partiellement et leur mise à niveau sera moindre par rapport à celles qui au contraire ne sont pas du tout aux normes requises. Cette dernière information est essentielle pour préciser plus concrètement les actions à mener et les chiffrer. Si nous avons pu estimer globalement les coûts récurrents et non récurrents sur la base d'hypothèses simples (scénario 1 et 2) qui encadrent tous les secteurs d'activités agricoles et agroalimentaires tunisiens, il conviendrait d'identifier plus concrètement les catégories de mise en conformité et les d'investissements nécessaires à réaliser (matériel, bâtiments, HACCP, certification, formation, etc...)

La seule approche pertinente serait de disposer d'une enquête d'envergure couvrant les entreprises agricoles et agroalimentaires qui intégrerait pour chaque établissement la situation actuelle et les besoins nécessaires pour satisfaire les normes SPS dans le cadre de l'ALECA (les coûts des travaux, le coût du crédit pour les opérateurs, les coûts en formation, etc..). Il s'agit là d'une démarche qui ne peut s'inscrire que dans un plan national qui serait couplé avec quelques missions d'audits ciblées sur les structures et les établissements de secteurs d'activités.

Cette approche se conçoit à partir d'un questionnaire adressé aux entreprises agricoles et agroalimentaires. Cette action pourrait être engagée par les services des Ministères de l'agriculture, de l'Industrie et du Commerce en appui avec les Groupements d'intérêt professionnels (GIF, GIPP, GIL..) et de l'INS. La réalisation de cette enquête pourrait être confiée à un chargé de mission ou un consultant pour élaborer le questionnaire, les missions d'audits, le traitement de l'information et coordonner la contribution des différents ministères. Elle pourrait faire l'objet d'un projet pris en charge par les fonds alloués à l'appui de l'ALECA. On peut estimer cette action de 60 jours/homme pour un budget de 30 000 euros

4.2. La mise en conformité SPS des entreprises : plan d'action et financement

Pour être en conformité avec l'acquis communautaire, la mise à niveau des secteurs d'activités agricoles et agroalimentaires tunisiens doit se faire progressivement et les coûts évalués précédemment pourraient se répartir selon une périodicité s'étalant sur plusieurs années. Nous aborderons successivement la question du schéma qui pourrait être adopté dans le cadre de cette progressivité et nous évoquerons la question des moyens mobilisés pour le financement.

4.2.1. Progressivité de la mise en conformité

Le plan d'action proposé avance un schéma de mise en conformité progressif sur plusieurs années qui devrait être conjointement adossée à la mise en place des réformes du cadre juridique SPS. La démarche adoptée est de privilégier une approche en termes de filières productives. On hiérarchise les coûts des secteurs d'activités par ordre décroissant d'importance en donnant une priorité de mise à niveau aux produits de base et aux biens intermédiaires. Si cette classification a encore une part d'arbitraire elle laisse entière la possibilité d'une hiérarchisation différente des priorités de mise en conformité en considérant individuellement chacune des branches d'activités comme cela a été proposé dans le premier rapport relatif à cette étude et consacré à la détermination des secteurs et produits prioritaires³³.

- Le premier stade de mise à niveau pourrait concerner le secteur du poisson (Tableau 17). Le secteur du poisson présente une cohérence entre une activité de pêche et d'aquaculture constituant l'intrant pour les activités de transformation et de conserverie peu impactées par la mise en conformité. Bien que les coûts soient relativement plus importants dans les activités de pêches, les efforts doivent se porter sur ce secteur avant celui des préparations et conserves de poissons. Les coûts récurrents pour l'ensemble du secteur poissons seraient de 19 millions de DN (Hypothèse basse)

Tableau 17: Secteur d'activité Poissons : pêche, transformation et conserves de poisson

Nomenclatures et libellés				Production	Impact SPS	Coût	Impact SPS	Coût
NAT2 et libel secteurs activités	Rang		Libel branches activités	Q+M-Xue	hyp. Haute	SPS	hyp. Bas.	SPS
	Coûts	CPC-Cnat		1000 DN	1000 DN	%	1000 DN	%
03.1 Pêche et aquaculture	3	005000030	Produits aquatiques divers	14 549	0	0,0	0	0,0
03.1 Pêche et aquaculture	3	005000020	Crustacés et mollusques	131 850	2 887	2,2	2 021	1,5
03.1 Pêche et aquaculture	3	005000010	Poissons	570 514	18 579	3,3	13 005	2,3
10.2 Transformation et conservati	2	015002003	Prepar. et conserves de Sardines	9 562	176	1,8	88	0,9
10.2 Transformation et conservati	2	015002004	Autres préparations et conserves à base de poissons	237 498	2 752	1,2	1 376	0,6
10.2 Transformation et conservati	2	015002002	Prepar. et conserves de Thon	129 275	4 969	3,8	2 484	1,9
			Total	1 093 248	29 363	2,7	18 974	1,7

- Le deuxième stade de mise à niveau serait le secteur d'activité des boissons (Tableau 18) où l'impact de la mise en conformité est le plus important dans la fabrication des eaux de table (EAV de 3%). Les coûts récurrents pour le secteur des boissons seraient de 14 millions de DN (Hypothèse basse)

Tableau 18: Secteur d'activité des boissons

Nomenclatures et libellés				Production	Impact SPS	Coût	Impact SPS	Coût
NAT2 et libel secteurs activités	Rang		Libel branches activités	Q+M-Xue	hyp. Haute	SPS	hyp. Bas.	SPS
		CPC-Cnat		1000 DN	1000 DN	%	1000 DN	%
11.0 Fabrication de boissons	4	01500G200	Alcool éthylique	10 955	0	0,0	0	0,0
11.0 Fabrication de boissons	4	01500K609	Bière	89 166	0	0,0	0	0,0
11.0 Fabrication de boissons	4	01500H309	Vins et champagnes	15 351	60	0,4	30	0,2
11.0 Fabrication de boissons	4	01500M820	Boissons rafraichissantes	338 280	13 284	3,9	6 642	2,0
11.0 Fabrication de boissons	4	01500M810	Eaux de table	258 182	15 577	6,0	7 789	3,0
			Total	711 934	28 921	4,1	14 461	2,0

³³ « Étude d'un rapprochement de l'acquis de l'Union Européenne en matière sanitaire et phytosanitaire dans le cadre des négociations d'un Accord de Libre-Échange Complet et Approfondi - ALECA », Phase 1, Activité 3. Rapport de diagnostic : *identification des secteurs et produits stratégiques prioritaires*, AETS-UE, Mars 2018, 27 p.

- Le troisième stade de mise à niveau pourrait concerner un ensemble sectoriel comprenant les exploitations des cultures non permanentes, le travail du grain et la boulangerie. Les cultures non permanentes (Tableau 19) représente un secteur d'activité important de la production agricole (avec une production nette de près de 4 milliards de DN) qui offre des intrants productifs pour les activités en aval du travail du grain (Tableau 20) et de la boulangerie pâtisserie (Tableau 21). Les coûts de mise en conformité pour ce secteur seraient de 0,7% pour l'ensemble des activités dans lesquelles nous avons la production de blé tendre et de blé dur. Le secteur d'activité du travail du grain et de la fabrication de produits amylacés porte notamment sur la production de farines et de semoules de froments. Dans le secteur d'activité de la boulangerie et pâtisserie on a des productions à forte valeur ajoutées et où la mise en conformité serait relativement importante : 4,1 pour la production de pain frais (27 millions de DN), de 4,6% de la production de pâtisserie et viennoiserie fraîches (24 millions de DN) et de 3,2% pour la production de biscuits sucrés, biscottes et pains grillés (8 millions de DN). Pour cet ensemble de secteurs d'activités (culture non permanente, Travail du grain, Boulangerie), les coûts récurrents seraient de 130 Millions de DN (Hypothèse basse).

Tableau 19: Secteur d'activités agricoles : culture non permanente

Nomenclatures et libellés				Production	Impact SPS	Coût	Impact SPS	Coût
NAT2 et libel secteurs activités	Rang	CPC-Cnat	Libel branches activités	Q+M-Xue 1000 DN	hyp. Haute 1000 DN	SPS %	hyp. Bas. 1000 DN	SPS %
01.1 Cultures non permanentes	6	001001121	Foin	242 195	0	0,0	0	0,0
01.1 Cultures non permanentes	6	001001123	Paille	126 800	0	0,0	0	0,0
01.1 Cultures non permanentes	6	001001150	Plantes oléagineuses	489 423	0	0,0	0	0,0
01.1 Cultures non permanentes	6	001001181	Coton	17 248	0	0,0	0	0,0
01.1 Cultures non permanentes	6	001001122	Luzerne	200	4	2,0	3	1,5
01.1 Cultures non permanentes	6	001001113	Maïs	410 254	48	0,0	33	0,0
01.1 Cultures non permanentes	6	001001170	Plantes à sucre	8 600	125	1,5	87	1,0
01.1 Cultures non permanentes	6	001001117	Triticale	11 288	199	1,8	139	1,2
01.1 Cultures non permanentes	6	001001119	Autres céréales	17 559	499	2,8	349	2,0
01.1 Cultures non permanentes	6	001001143	Pois et pois chiches	35 313	626	1,8	438	1,2
01.1 Cultures non permanentes	6	001001142	Fèves et Fèveroles	40 110	1 705	4,3	1 193	3,0
01.1 Cultures non permanentes	6	001001112	Blé tendre	568 802	2 091	0,4	1 464	0,3
01.1 Cultures non permanentes	6	001001144	Autres légumineuses	55 782	2 720	4,9	1 904	3,4
01.1 Cultures non permanentes	6	001001115	Orge	368 001	5 212	1,4	3 648	1,0
01.1 Cultures non permanentes	6	001001141	Pomme de terre	220 560	6 688	3,0	4 681	2,1
01.1 Cultures non permanentes	6	001001111	Blé dur	1 185 744	17 094	1,4	11 966	1,0
			Total	3 797 879	37 011	1,0	25 905	0,7

Tableau 20: Secteurs d'activités du travail des grains

Nomenclatures et libellés				Production	Impact SPS	Coût	Impact SPS	Coût
NAT2 et libel secteurs activités	Rang	CPC-Cnat	Libel branches activités	Q+M-Xue 1000 DN	hyp. Haute 1000 DN	SPS %	hyp. Bas. 1000 DN	SPS %
10.6 Travail des grains; fabricatio	8	015006117	Son et residus de meuneries	139 854	0	0,0	0	0,0
10.6 Travail des grains; fabricatio	8	015006203	Amidon et féculés	115 018	0	0,0	0	0,0
10.6 Travail des grains; fabricatio	8	015006129	Autres produits de travail de grains	95 333	3 421	3,6	1 711	1,8
10.6 Travail des grains; fabricatio	8	015006110	Farines de froments et d'autres cereales	445 609	9 960	2,2	4 980	1,1
10.6 Travail des grains; fabricatio	8	015006121	Semoules de froments	605 261	61 650	10,2	30 825	5,1
			Total	1 401 075	75 031	5,4	37 516	2,7

Tableau 21: Secteur d'activité de la boulangerie et pâtisserie

Nomenclatures et libellés				Production	Impact SPS	Coût	Impact SPS	Coût
NAT2 et libel secteurs activités	Rang	CPC-Cnat	Libel branches activités	Q+M-Xue 1000 DN	hyp. Haute 1000 DN	SPS %	hyp. Bas. 1000 DN	SPS %
10.8 Fabrication de produits de b	11	01500E503	Couscous	69 783	197	0,3	98	0,1
10.8 Fabrication de produits de b	11	01500E502	Pates alimentaires	277 431	14 301	5,2	7 150	2,6
10.8 Fabrication de produits de b	11	01500B202	Biscuits sucrés, biscottes et pains grillés	248 899	16 089	6,5	8 045	3,2
10.8 Fabrication de produits de b	11	01500A102	Pâtisseries et viennoiseries fraîches	520 856	48 127	9,2	24 063	4,6
10.8 Fabrication de produits de b	11	01500A101	Pains frais	650 538	53 986	8,3	26 993	4,1
			Total	1 767 507	132 700	7,5	66 349	3,8

- Le quatrième stade de mise à niveau concernerait le secteur d'activité de la fabrication d'autres produits alimentaires (Tableau 22) qui regroupe la production de condiments, de vinaigre, de la préparation d'Harissa, de sucres, de confiseries, etc.. Ce secteur présente des coûts de mise en conformité relativement hétérogènes. Les coûts les plus conséquents concernent les productions peu importantes comme le vinaigre ou le Thé conditionné mais affecte la production de confiseries diverses avec des coûts de 3,8% (11 Millions de DN). Les coûts récurrents pour l'ensemble de ce secteur seraient de 27 Millions de DN (Hypothèse basse)

Tableau 22: Secteur d'activité de la fabrication d'autres produits alimentaires

Nomenclatures et libelés				Production	Impact SPS	Coût	Impact SPS	Coût
NAT2 et libel secteurs activités	Rang		Libel branches activités	Q+M-Xue	hyp. Haute	SPS	hyp. Bas.	SPS
		CPC-Cnat		1000 DN	1000 DN	%	1000 DN	%
10.9 Fabrication d'autres produits	7	01500C304	Melasses et residus de sucrerie	17 884	10	0,1	5	0,0
10.9 Fabrication d'autres produits	7	01500C303	Sucres divers	6 005	239	4,0	120	2,0
10.9 Fabrication d'autres produits	7	01500F800	Aliments adaptés à l'enfant et diététiques	43 330	251	0,6	125	0,3
10.9 Fabrication d'autres produits	7	01500F701	Vinaigre	5 145	500	9,7	250	4,9
10.9 Fabrication d'autres produits	7	01500F903	Levure	35 027	1 171	3,3	585	1,7
10.9 Fabrication d'autres produits	7	01500F601	Cafés torréfiés	118 379	2 175	1,8	1 087	0,9
10.9 Fabrication d'autres produits	7	01500F704	Harissa préparée	73 407	2 400	3,3	1 200	1,6
10.9 Fabrication d'autres produits	7	01500F905	Autres produits alimentaires divers	316 760	3 385	1,1	1 693	0,5
10.9 Fabrication d'autres produits	7	01500F603	Thé conditionné	42 258	3 701	8,8	1 851	4,4
10.9 Fabrication d'autres produits	7	01500F708	Autres condiments et assaisonnements	155 156	4 828	3,1	2 414	1,6
10.9 Fabrication d'autres produits	7	01500C302	sucres raffinés ou conditionnés	378 306	5 746	1,5	2 873	0,8
10.9 Fabrication d'autres produits	7	01500D406	Chocolats et produits à base de cacao	167 263	7 311	4,4	3 656	2,2
10.9 Fabrication d'autres produits	7	01500D407	Confiseries diverses	283 289	21 591	7,6	10 796	3,8
			Total	1 642 209	53 308	3,2	26 655	1,6

- Le cinquième stade de cette progressivité de mise à niveau concernerait un ensemble de secteurs regroupant les productions permanentes agricoles, la fabrication des huiles et la conserverie des fruits et légumes. Le secteur d'activités agricoles des productions permanentes (Tableau 23) est un secteur de la production très important (5 Milliards de DN) fournissant les intrants pour la fabrication des huiles et graisses (Tableau 24) et les activités de transformation de fruits et légumes (Tableau 25). La fabrication des huiles et graisses représente une spécialisation tunisienne notamment avec la production d'huiles d'olives raffinées dont le coûts de la conformité serait de 1,9% (16 Millions de DN) et celui des autres huiles et graisses raffinées de 2,1 % (20 Millions de DN). Enfin, les activités de la transformation et conserves de fruits et légumes, le dernier maillon des activités associées à la production des cultures permanentes, serait marqué par des coûts de mise en conformité conséquents pour les activités de conserves de tomates (de 5 % soit 13 Millions de DN). Au total pour cet ensemble de secteurs, les coûts récurrents seraient de 193 Millions de DN (Hypothèse basse)

Tableau 23: Secteur d'activités agricoles : cultures permanentes

Nomenclatures et libellés				Production	Impact SPS	Coût	Impact SPS	Coût
NAT2 et libel secteurs activités	Rang		Libel branches activités	Q+M-Xue	hyp. Haute	SPS	hyp. Bas.	SPS
		CPC-Cnat		1000 DN	1000 DN	%	1000 DN	%
01.2 Cultures permanentes	13	001001215	Melons, pastèques	332 459	5	0,0	3	0,0
01.2 Cultures permanentes	13	001001330	dattes	536 293	71	0,0	49	0,0
01.2 Cultures permanentes	13	001001342	raisin de cuve	29 107	265	0,9	185	0,6
01.2 Cultures permanentes	13	001001341	raisin de table	145 549	1 340	0,9	938	0,6
01.2 Cultures permanentes	13	001001319	epices	35 800	1 514	4,2	1 060	3,0
01.2 Cultures permanentes	13	001001211	Oignons	152 058	1 870	1,2	1 309	0,9
01.2 Cultures permanentes	13	001001216	Artichauts	30 448	2 072	6,8	1 450	4,8
01.2 Cultures permanentes	13	001001322	olives de table	33 000	2 240	6,8	1 568	4,8
01.2 Cultures permanentes	13	001001312	agrumes	310 840	6 754	2,2	4 728	1,5
01.2 Cultures permanentes	13	001001213	tomates	404 494	6 951	1,7	4 866	1,2
01.2 Cultures permanentes	13	001001219	autres légumes frais	178 312	7 031	3,9	4 922	2,8
01.2 Cultures permanentes	13	001001314	amandes et fruits a coque	295 819	9 464	3,2	6 625	2,2
01.2 Cultures permanentes	13	001001313	fruits divers	516 251	20 527	4,0	14 369	2,8
01.2 Cultures permanentes	13	001001214	Piments	414 259	23 492	5,7	16 444	4,0
01.2 Cultures permanentes	13	001001321	olives a l'huile	1 666 000	113 082	6,8	79 158	4,8
			Total	5 080 689	196 678	3,9	137 674	2,7

Tableau 24: Secteur d'activité de la fabrication des huiles et graisses

Nomenclatures et libellés				Production	Impact SPS	Coût	Impact SPS	Coût
NAT2 et libel secteurs activités	Rang		Libel branches activités	Q+M-Xue	hyp. Haute	SPS	hyp. Bas.	SPS
		CPC-Cnat		1000 DN	1000 DN	%	1000 DN	%
10.4 Fabrication d'huiles et graiss	9	015004104	Huile de Soja et de colza brute	97 219	0	0,0	0	0,0
10.4 Fabrication d'huiles et graiss	9	015004105	Huiles brutes et tourteaux	314 594	0	0,0	0	0,0
10.4 Fabrication d'huiles et graiss	9	015004212	Huile de grignon raffinées	2 341	120	5,1	60	2,6
10.4 Fabrication d'huiles et graiss	9	015004103	Huile de grignon brute	4 839	228	4,7	114	2,4
10.4 Fabrication d'huiles et graiss	9	015004300	Margarines	161 218	5 833	3,6	2 917	1,8
10.4 Fabrication d'huiles et graiss	9	015004211	Huile d'olive raffinée	849 527	32 832	3,9	16 416	1,9
10.4 Fabrication d'huiles et graiss	9	015004220	Autres huiles et graisses raffinées	946 639	40 282	4,3	20 141	2,1
			Total	2 376 377	79 295	3,3	39 648	1,7

Tableau 25: Secteur d'activité de la transformation et conserve de fruits et légumes

Nomenclatures et libellés				Production	Impact SPS	Coût	Impact SPS	Coût
NAT2 et libel secteurs activités	Rang		Libel branches activités	Q+M-Xue	hyp. Haute	SPS	hyp. Bas.	SPS
		CPC-Cnat		1000 DN	1000 DN	%	1000 DN	%
10.3 Transformation et conservati	5	015003330	Préparations et conserves de fruits	40 783	682	1,7	341	0,8
10.3 Transformation et conservati	5	015003320	Conserves de légumes sauf tomates	66 321	2 622	4,0	1 311	2,0
10.3 Transformation et conservati	5	015003310	Conserves de tomates	270 737	27 072	10,0	13 536	5,0
			Total	377 841	30 376	8,0	15 188	4,0

- Enfin, le dernier stade de mise à niveau pourrait concerner les activités de fabrication d'aliments, la production animales, la transformation et viandes, et la fabrication de produits laitiers. Ce sont les secteurs où le niveau des impacts de la mise en conformité est le plus important. Nous avons pris ici le parti d'y associer le secteur de la fabrication d'aliments pour le bétail constituant un intrant pour ces activités (Tableau 26). Dans le secteur de la production animale (avec une production nette de 3,7 milliards de DN) la mise en conformité serait particulièrement importante dans les activités de production de lait de vache brut (de 6 %, soit 64 Millions de DN) représentant le premier poste de ce secteur avec une production nette de plus 1 milliard de DN (Tableau 27). Les productions de bovins et d'œufs seraient également soumises à un effort de mise en conformité conséquent avec respectivement des coûts selon les branches d'activités de 6,5% à 9,2% de la production nette. Les activités de la transformation de la viande et préparations à base de viandes (Tableau 28) représentent une production nette de 3 milliards de DN et les impacts de la mise en conformité portent sur les principales activités de la production de viandes de

avec des coûts de 4,2 (soit 65 Millions de DN), de la production de viandes de moutons avec des coûts de 3,1% (soit 20 Millions de DN), de la production de viandes bovines avec des coût de 2,4% (14 Millions de DN). La fabrication de produits laitiers (Tableau 29) est un secteur d'activité où l'impact de la mise en conformité est le plus important représentant 4,4% de la production nette soit 68 Millions de DN). Les productions les plus impactées sont celles de lait liquide et crème de lait (coûts de 4,9%), de fromages (coûts de 4,5%), de yaourts et desserts lactés frais (coûts de 4,1%) et de beurre (coûts de 5,4%). Au total pour cet ensemble de secteurs (aliments du bétail, production animale, viandes et préparation, produits laitiers), les coûts récurrents seraient de 371 Millions de DN (Hypothèse basse)

Tableau 26: Secteur d'activités de la Fabrication d'aliments pour le bétail

Nomenclatures et libelés				Production	Impact SPS	Coût	Impact SPS	Coût
NAT2 et libel secteurs activités	Rang		Libel branches activités	Q+M-Xue	hyp. Haute	SPS	hyp. Bas.	SPS
		CPC-Cnat		1000 DN	1000 DN	%	1000 DN	%
10.9 Fabrication d'aliments pour	10	015007101	Aliments composés pour bétails	484 738	2 060	0,4	1 030	0,2
10.9 Fabrication d'aliments pour	10	015007102	Autres composés pour volailles et autres animaux	715 850	78 375	10,9	39 187	5,5
			Total	1 200 588	80 435	6,7	40 217	3,3

Tableau 27: Secteur d'activité agricole de la production animale.

Nomenclatures et libelés				Production	Impact SPS	Coût	Impact SPS	Coût
NAT2 et libel secteurs activités	Rang		Libel branches activités	Q+M-Xue	hyp. Haute	SPS	hyp. Bas.	SPS
		CPC-Cnat		1000 DN	1000 DN	%	1000 DN	%
01.4 Production animale	15	001002212	Caprins	125 146	0	0,0	0	0,0
01.4 Production animale	15	001002214	Laine, suint, poils et crins	21 777	0	0,0	0	0,0
01.4 Production animale	15	001002229	Produits de l'élevage divers	82 792	1 734	2,1	1 214	1,5
01.4 Production animale	15	001002213	Lait brut	20 025	2 139	10,7	1 497	7,5
01.4 Production animale	15	001002211	Ovins	761 390	13 987	1,8	9 791	1,3
01.4 Production animale	15	001002401	Volailles vivantes	831 073	26 780	3,2	18 746	2,3
01.4 Production animale	15	001002402	Oeufs	273 544	36 918	13,5	25 842	9,4
01.4 Production animale	15	001002101	Bovins	592 936	54 791	9,2	38 354	6,5
01.4 Production animale	15	001002103	Lait de vache brut	1 059 000	90 915	8,6	63 640	6,0
			Total	3 767 683	227 264	6,0	159 084	4,2

Tableau 28: Secteur de la transformation de la viande et préparations

Nomenclatures et libelés				Production	Impact SPS	Coût	Impact SPS	Coût
NAT2 et libel secteurs activités	Rang		Libel branches activités	Q+M-Xue	hyp. Haute	SPS	hyp. Bas.	SPS
		CPC-Cnat		1000 DN	1000 DN	%	1000 DN	%
10.1 Transformation de la viande	14	015001115	Viandes de caprins	119 400	0	0,0	0	0,0
10.1 Transformation de la viande	14	015001116	Viandes de cheval, de porc et de camélidés	31 405	1 116	3,6	558	1,8
10.1 Transformation de la viande	14	015001300	Préparations à base de viande	54 618	3 136	5,7	1 568	2,9
10.1 Transformation de la viande	14	015001119	Abats comestibles	77 538	5 660	7,3	2 830	3,6
10.1 Transformation de la viande	14	015001111	Viandes bovines	584 560	28 639	4,9	14 320	2,4
10.1 Transformation de la viande	14	015001113	Viandes de mouton	635 124	39 690	6,2	19 845	3,1
10.1 Transformation de la viande	14	015001201	Viandes de volailles	1 543 431	128 993	8,4	64 497	4,2
			Total	3 046 076	207 234	6,8	103 618	3,4

Tableau 29: Secteur d'activité de la fabrication de produits laitiers

Nomenclatures et libelés				Production	Impact SPS	Coût	Impact SPS	Coût
NAT2 et libel secteurs activités	Rang		Libel branches activités	Q+M-Xue	hyp. Haute	SPS	hyp. Bas.	SPS
		CPC-Cnat		1000 DN	1000 DN	%	1000 DN	%
10.5 Fabrication de produits laitiers	12	015005151	Laits concentrés	267	0	0,0	0	0,0
10.5 Fabrication de produits laitiers	12	015005120	Laits secs	26 493	469	1,8	234	0,9
10.5 Fabrication de produits laitiers	12	015005200	Glaces et sorbets	36 120	2 609	7,2	1 304	3,6
10.5 Fabrication de produits laitiers	12	015005130	Beurre	28 796	3 106	10,8	1 553	5,4
10.5 Fabrication de produits laitiers	12	015005155	Autres produits dérivés du lait	106 535	6 797	6,4	3 399	3,2
10.5 Fabrication de produits laitiers	12	015005152	Yaourts et desserts lactés frais	367 712	30 279	8,2	15 140	4,1
10.5 Fabrication de produits laitiers	12	015005140	Fromages	359 093	32 026	8,9	16 013	4,5
10.5 Fabrication de produits laitiers	12	015005111	Lait liquide et crème de lait	626 497	61 551	9,8	30 776	4,9
			Total	1 551 513	136 837	8,8	68 419	4,4

4.2.2. *Financement de la mise en conformité des entreprises*

Au niveau des entreprises exportatrices, il existe des aides financières et des mesures de promotion des exportations portées notamment par le Centre de promotion des exportations (CEPEX) via un fonds spécial du Trésor: le Fonds de promotion des exportations (FOPRODEX). Le Fonds d'accès aux marchés d'exportation (FAMEX II) offre également une assistance marketing et commerciale en vue de la mise en œuvre de plans d'exportation et le Fonds d'appui à la compétitivité et au développement des exportations (TASDIR+) est un projet financé par la Banque mondiale pour promouvoir les exportations tunisiennes à travers une panoplie de services de soutien et d'accompagnement. D'autres institutions interviennent également sur le domaine comme le Conseil national du commerce extérieur, le Conseil supérieur de l'exportation et de l'investissement (CSEI). Le Code d'incitations aux investissements CII prévoit en effet le statut d'entreprise totalement exportatrice (ETE), sous lequel opère environ un cinquième des 1063 industries agroalimentaires employant chacune 10 personnes et plus. Pour pouvoir bénéficier du statut d'ETE, il suffit d'exporter au moins 70% de la production, avec la possibilité d'écouler le reliquat sur le marché local.

Au-delà des appuis visant directement la politique commerciale à l'exportation, le Code d'incitations aux investissements (CII) avance de nombreuses incitations à l'investissement. Des avantages financiers sont concédés pour les projets implantés dans les zones de développement régional (subvention de 15 à 25% de l'investissement global). L'État finance 30% de l'investissement global pour les projets soutenus par le Fonds de promotion et de décentralisation industrielle (FOPRODI) et implantés dans les zones de développement régional prioritaire. L'État peut également participer aux frais d'étude liés à l'investissement, aux subventions pour l'achat de matériel agricole, de bovins, de systèmes d'irrigation, de semences, etc.

La modernisation et la restructuration du secteur agricole sont également recherchées par la mise à niveau des entreprises agroalimentaires, l'introduction de nouvelles technologies, la promotion de la qualité, la traçabilité, la certification et l'adoption de référentiels de qualité et de systèmes de gestion de la qualité. Le Fonds de développement de la compétitivité dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche (FODECAP) est destiné à financer les interventions relatives aux activités agricoles et de pêche, soit directement, soit par l'intermédiaire des groupements interprofessionnels ou d'organismes spécialisés, dans le but de développer la compétitivité dans ce secteur. Les règles d'organisation, de fonctionnement, ainsi que les modes d'intervention du fonds, sont fixées par décret³⁴ Les activités financées incluent notamment les dépenses de fonctionnement et d'équipement et le financement du programme d'activités des groupements interprofessionnels, ainsi que l'intervention pour la stabilisation des prix des produits agricoles et de la pêche. Ce fonds intervient directement pour accorder des aides financières au titre de la gestion du repos biologique et dans le cadre de la mise à niveau du secteur de la pêche et de l'aquaculture, et des exploitations agricoles, y compris les matériels et équipements et les études de diagnostic et formation. La contribution de ce fond devrait être mobilisée dans le cadre du projet du rapprochement réglementaire SPS de la Tunisie avec l'acquis communautaire. D'autres programmes et appuis sont

³⁴ Décret n° 96-1563 du 9 septembre 1996, fixant les règles d'organisation, de fonctionnement et les modes d'intervention du fonds de développement de la compétitivité dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche, http://www.portail.finances.gov.tn/domaines/AVFISC/cadre%20legal/code_incitation%20Fr/Decrets_Fr/decret_fr_96_1563.pdf

susceptibles d'être mobilisés du type de ceux mis en œuvre par la BEI (Banque européenne d'investissements) ou la BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement). En ce qui concerne l'instrument de coopération avec l'Union européenne, la modernisation des entreprises agricoles est soutenue à travers le Programme de Relance de l'Investissement et de Modernisation des Entreprises Agricoles (PRIMEA). Pour améliorer le système d'incitation à l'investissement agricole, le gouvernement a sollicité auprès de l'Agence Française de Développement une aide budgétaire ainsi qu'une subvention pour la mobilisation d'appuis institutionnels et techniques. L'action est cofinancée par l'Union européenne pour fournir des services de conseils technicoéconomiques aux agriculteurs tunisiens dans la préparation et la réalisation d'investissements visant à la modernisation de leurs exploitations. Le montant total de l'action est estimé à environ 300 millions d'euros pour toucher plus de 60 000 exploitations agricoles. Le dispositif de conseil aux agriculteurs sera amplifié avec le Programme d'Appui à la Compétitivité et aux Exportations (PACE). Ce programme soutient également le dispositif de contrôle officiel et en particulier la gestion des risques sanitaires et phytosanitaires auxquels sont exposés les exploitations agricoles ainsi que la durabilité de l'exploitation des ressources halieutiques.

Il est très difficile de s'y retrouver dans les aides et les multiples programmes tunisiens d'appuis qui se chevauchent et qui feraient actuellement l'objet d'une révision. Il existe un nombre important d'institutions intervenant en la matière aux premiers rangs desquelles on a les Ministères en charge de mettre en œuvre la politique du Gouvernement : Le Ministère du Commerce, le Ministère des finances, le Ministère de l'agriculture et le Ministère de l'Industrie. Il s'agirait à cet effet de mieux coordonner les actions entre les différentes institutions afin de dégager un programme de mise en œuvre du financement de la mise aux normes SPS des entreprises agricoles et agroalimentaires tunisiennes.